



GUIDE DES ÉTUDES 2019-2020

FINANCE

HISTOIRE

GÉOGRAPHIE

INFORMATIQUE

MATHÉMATIQUES

SCIENCES POUR L'INGÉNIEUR

FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE

ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

DIPLÔME D'ACCÈS AUX ÉTUDES UNIVERSITAIRES



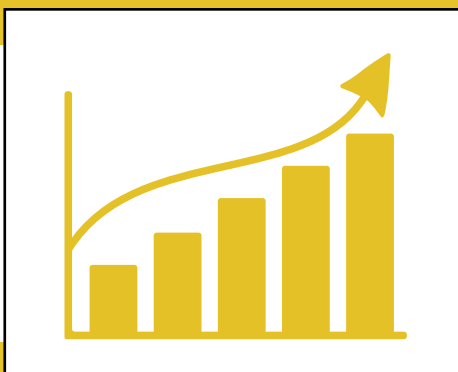
Centre de Télé-enseignement
Universitaire

<http://ctu.univ-fcomte.fr>

FILIÈRE FINANCE

MASTER MENTION FINANCE

- Parcours Management Administratif et Financier des Entreprises (MAFE)



UNIVERSITÉ DE
FRANCHE-COMTÉ



UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ CENTRE DE TÉLÉ-ENSEIGNEMENT

Directeur : **Fabrice BOUQUET**
Responsable administratif : **Catherine Hamelin**

Filière Finance

Directeur des Études : **Évelyne POINCELOT**

Adresse postale

Université de Franche-Comté
Centre de Télé-Enseignement
Filière Finance
Bâtiment Bachelier
Domaine Universitaire de la Bouloie
25030 BESANCON CEDEX

Accueil CTU : 03 81 66 58 70

Téléphone Master 1 : 03 81 66 58 78

Téléphone Master 2 : 03 81 66 58 82

Adresses électroniques

Secrétariat filière Master 1 : ctu-financem1@univ-fcomte.fr

Secrétariat filière Master 2 : ctu-financem2@univ-fcomte.fr

Directeur du CTU : fabrice.bouquet@univ-fcomte.fr

Responsable administrative du CTU : catherine.hamelin@univ-fcomte.fr

Directeur des études de la filière Finance : evelyne.poincelot@univ-fcomte.fr

Télé-enseignement : ctu@univ-fcomte.fr

<http://ctu.univ-fcomte.fr/>

Fédération Interuniversitaire de l'Enseignement à Distance

<http://www.fied.fr/>

L'équipe du Centre de Télé-Enseignement de l'Université de Franche-Comté

Directeur	Fabrice BOUQUET	
Responsable des services administratifs	Catherine HAMELIN	
Directrice des Études	Fabienne OGUER	
Responsable Scolarité	Amélie GOMEZ	
Filière AES	Responsable pédagogique	Fabienne OGUER
	Scolarité	Stéphanie JUBIN
Filière FLE	Responsable pédagogique	Sophie OTHMAN
	Scolarité	
Filière Géographie	Responsable pédagogique	Alexandre MOINE
	Scolarité	Nadège MOTTAS
Filière Finance	Responsable pédagogique	Évelyne POINCELOT
	Scolarité	Nadège MOTTAS
Filière Histoire	Responsable pédagogique	Karin MACKOWIAK
	Scolarité	histoire HISTOIRE
Filière Informatique	Responsable pédagogique	Fabien PEUREUX
	Scolarité	Christelle JACQUEMIN
Filière Mathématique	Responsable pédagogique	Bruno SAUSSEREAU
	Scolarité	Élisabeth FÉRY
	Scolarité du master MEEF mathématique	Isabelle CHEFSON
Filière SPI	Responsable pédagogique	Didier CHAMAGNE
	Scolarité	Isabelle CHEFSON
DAEU	Responsable pédagogique	Fabien PICAUD
	Scolarité du DAEU	Isabelle CHEFSON
Capacité en droit	Responsable pédagogique	Fabienne OGUER
	Scolarité	Stéphanie JUBIN
Certification	Responsable pédagogique	Christophe LANG
	Correspondant	Marc BRIOT

Table des matières

I	Introduction	4
II	Informations préalables importantes	5
III	Présentation générale	6
IV	Inscription	7
	1. Condition d'accès	7
	2. Transfert du dossier universitaire	7
	3. Dispenses / Équivalences / Dérogations / Validations d'acquis / VAE / VA / VES	7
	4. Stagiaires/Salariés en formation continue	8
	5. Étudiants boursiers	8
	6. Carte d'étudiant	9
	7. Aménagement des examens pour étudiants en situation de handicap	9
	8. Auditeurs libres	9
	9. Étudiants étrangers	10
	10. Annulation d'inscription	10
V	Coût de la formation	11
VI	Cours et évaluation	12
	1. Les cours	12
	2. Les production étudiants	12
	3. Les examens	13
	4. Les stages et conventions	13
VII	PIX	15
VIII	Adresse électronique universitaire, accès à l'Espace Numérique de Travail	16
IX	Examens à l'étranger	17
X	L'admission préalable pour les étudiants étrangers	20
XI	Calendrier général	22
XII	Généralités sur la filière Finance	23
XIII	Équipe Pédagogique	24
XIV	Modalités de contrôle des connaissances (MCC)	25
XV	Calendrier des examens	26
XVI	Master 1 spécialité Finance en Entreprise	30
XVII	Master 2 spécialité Finance en Entreprise	45

I. INTRODUCTION

ATTENTION

Nous vous invitons à lire attentivement la partie générale avant d'aborder les pages se rapportant au diplôme que vous préparez, dans la mesure où le non-respect de certaines démarches obligatoires peut remettre en cause le processus d'inscription lui-même.

Les demandes de renseignement doivent être adressées par courriel à la scolarité de la filière concernée (voir coordonnées en début de guide).

Merci de bien préciser dans votre correspondance :

- vos nom, prénom, adresse postale complète, adresse électronique (et, si vous êtes déjà étudiant(e) de l'université de Franche-Comté, votre numéro d'étudiant(e));
- le diplôme et l'année concernés.

L'ensemble du personnel administratif et enseignant s'efforcera de vous accompagner au mieux dans votre démarche de formation, et vous souhaite le meilleur parcours possible.

II. INFORMATIONS PRÉALABLES IMPORTANTES

Les cursus s'organisent de la façon suivante :

- le premier cycle est la licence, qui se prépare en trois années, L1, L2 et L3;
- le deuxième cycle est le master, préparé en deux ans, M1 et M2;
- le troisième cycle (non proposé au CTU) correspond au doctorat, préparé en trois ans.

Ce schéma s'inscrit dans une logique d'harmonisation européenne des diplômes d'enseignement supérieur, et intègre les crédits dits ECTS (European Credit Transfer System).

Les études sont organisées selon un rythme semestriel, chaque semestre étant capitalisable séparément : 30 ECTS par semestre.

La licence est obtenue dès lors que l'étudiant a capitalisé 180 ECTS (soit 6 semestres) dans un parcours validé par la commission pédagogique de la licence en question.

Le master est obtenu dès lors que l'étudiant a capitalisé 120 ECTS (soit 4 semestres) dans un parcours validé par la commission pédagogique du master en question.

À noter :

- La demi-vitesse est conseillée aux étudiants salariés. Dans ce cas, l'ensemble constitué par les éléments des deux semestres d'une année universitaire est réparti sur deux années.
- En licence, un étudiant peut poursuivre son cursus de L1 à L2 tant qu'il n'a pas plus d'un semestre non validé. En revanche, l'admission en L3 n'est possible que si le L1 est validé totalement et qu'au moins un semestre de L2 est validé.
- En master, l'accès au M2 n'est possible que si le M1 est validé.

III. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le Centre de Télé-enseignement Universitaire (CTU), service commun de l'Université de Franche-Comté, c'est :

Une mission : L'Enseignement À Distance (EAD) s'adresse :

- aux personnes empêchées d'assister aux cours, à celles qui souhaitent reprendre leurs études ou compléter leur formation, ou celles en activité qui veulent mettre à jour leurs compétences,
- aux étudiants inscrits en présentiel qui souhaitent réaliser une deuxième inscription, à ceux qui ne trouvent pas ces formations dans leur établissement ou leur pays, ...

L'enseignement à distance dispense une formation identique à celle assurée en présentiel, avec une souplesse supplémentaire d'organisation.

Un encadrement pédagogique : près de 200 enseignants de l'université, et près d'une trentaine de personnalités extérieures interviennent au CTU.

Des moyens : cours en ligne et/ou photocopiés, exercices, devoirs, corrigés, regroupements pédagogiques à Besançon, activités pédagogiques en ligne, par le biais d'une plate-forme de formation à distance avec accès sécurisé (Moodle).

Une préparation à l'entrée à l'université :

- le Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU).
 - * option lettres : DAEU A, proposé uniquement en présentiel.
 - * option sciences : DAEU B, à distance, avec possibilité de tutorat présentiel.
- la capacité en droit.

De multiples formations, réparties en huit filières :

- Administration Économique et Sociale (AES) : licence (options « Études Territoriales et Politiques » et « Administration et Gestion des Entreprises »),
- Français Langue Étrangère (FLE) : master 1 et 2,
- Géographie : master 1 et 2,
- Finance : master 1 et 2,
- Histoire : licence, master 1 et 2,
- Informatique : licence 3^e année uniquement, master 1 et 2 Informatique Avancé et Applications (I2A), Développement et Validation de Logiciel (DVL), Ingénierie du Test et de la Validation Logiciels et systèmes (ITVL).
- Mathématique : licence, master 1 et 2, master enseignement 1 et 2,
- Sciences pour l'ingénieur : licence 3^e année uniquement.

Des diplômes nationaux : les diplômes obtenus par l'enseignement à distance sont des diplômes nationaux délivrés par l'université de Franche-Comté, au même titre que s'ils avaient été préparés en enseignement présentiel.

Des partenariats internationaux : la Suisse avec la FS-CH (formation à distance suisse), l'université de Djibouti, l'université du Luxembourg, etc.

Un réseau : l'université de Franche-Comté est membre :

- de la Fédération Interuniversitaire du Télé-enseignement de l'Est (FIT-Est) qui regroupe quatre universités du nord-est disposant d'un centre de télé-enseignement :

CTU de Franche-Comté	ctu@univ-fcomte.fr	+33 381 665 870
CFOAD de Dijon	cfoad@u-bourgogne.fr	+33 380 395 090
ÉRUDI de Nancy	erudi-contact@univ-lorraine.fr	+33 354 504 670
SEPAD de Reims	sepad@univ-reims.fr	+33 326 918 666

- de la Fédération Inter-universitaire de l'Enseignement à Distance (FIED), à laquelle sont affiliées 35 universités françaises fortement impliquées dans l'enseignement à distance (site internet : <http://www.fied.fr>). Ce réseau permet de couvrir l'ensemble des disciplines universitaires françaises.

IV. INSCRIPTION

Certaines règles fondamentales régissent l'inscription, quelle que soit la filière envisagée. L'observation scrupuleuse de chacune d'elles conditionne tout le processus d'inscription ; à l'inverse, toute négligence dans ce domaine est susceptible, dans certains cas, de remettre en cause l'inscription elle-même. Aussi, nous vous demandons d'être très vigilant par rapport aux différentes étapes de la procédure.

Dans le dossier de candidature en ligne, vous trouverez une liste récapitulative des pièces à fournir. **Un dossier incomplet ne pourra pas donner lieu à une inscription.**

1. CONDITION D'ACCÈS

Le titre requis pour l'accès à l'enseignement supérieur est le baccalauréat, ou un titre admis en équivalence. **L'original de ce diplôme est demandé dans le dossier.** Il vous est retourné après l'enregistrement définitif de l'inscription, revêtu du cachet de l'Université de Franche-Comté.

L'accès à la licence au-delà du premier semestre est possible :

- à la suite de validations d'acquis,
- aux étudiants issus d'une autre filière de formation.

La commission d'admission statue, au vu du parcours antérieur de l'étudiant et de son projet, sur le bien-fondé de son admission directe en licence à un niveau autre que le premier semestre.

Le titre requis pour l'accès en master première année est la licence, dans le même domaine que le master en question. L'accès en master deuxième année nécessite l'obtention du master première année.

Attention, l'accès en M1 n'est pas de droit, il est soumis à candidature. L'admission est prononcée après avis de la commission d'admission en M1 qui statue au vu du dossier du candidat.

2. TRANSFERT DU DOSSIER UNIVERSITAIRE

C'est une étape essentielle de la procédure. Elle concerne toute personne ayant été inscrite antérieurement dans une autre université.

Le principe en est simple : le dossier universitaire « suit » un étudiant : vous devez donc demander à la dernière université fréquentée de procéder au transfert de votre dossier à l'Université de Franche-Comté. Cette démarche s'impose même si votre dernière inscription date de plusieurs années. Nous insistons sur son **caractère obligatoire** : en effet, nous ne pouvons enregistrer votre inscription qu'après réception de votre dossier transféré, sur la base de l'avis porté par votre université d'origine. Dans le souci de ne pas pénaliser les étudiants, nous pouvons adresser les premiers cours avant que les dossiers de transfert ne nous parviennent, mais l'envoi de cours ne signifie pas que l'inscription universitaire est, *ipso facto*, acceptée. Vous comprendrez donc qu'il est de votre intérêt d'engager **le plus tôt possible** cette procédure.

3. DISPENSES / ÉQUIVALENCES / DÉROGATIONS / VALIDATIONS D'ACQUIS / VAE / VA / VES

Décret n° 2013-756 du 19 août 2013.

Pour les étudiants n'ayant pas le titre requis pour accéder au cursus envisagé par télé-enseignement ou qui souhaitent être dispensés de certaines unités d'enseignement, le décret du 19 août 2013 permet de faire valoir des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels.

Les demandes de validation d'acquis s'effectuent au même moment que le dépôt de candidature pour une entrée en formation. Les personnes sollicitant une validation d'acquis doivent joindre à leur dossier de candidature un certain nombre de justificatifs (diplômes, attestations, relevés de notes, contrats de travail, fiche de poste, etc.). **Toutes les demandes sont instruites par la commission d'admission.** Avant le début des cours, un avis est adressé au candidat, indiquant les unités dont il est dispensé et celles qu'il lui reste à obtenir pour valider le diplôme envisagé.

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) offre la possibilité d'obtenir une partie ou la totalité d'un diplôme par reconnaissance de votre parcours professionnel et personnel à condition de justifier **au minimum** de trois années d'expériences en rapport avec le contenu du diplôme souhaité (*Art. L.613-3 à L.613-6 du Code de l'éducation, art. R.613-33 à R.613-37 du Code de l'éducation*). La validation des acquis de l'expérience relève d'un jury spécifique et d'une démarche auprès des services de Formation Continue de l'Université.

La Validation des Acquis (VA) permet d'accéder directement à une formation universitaire, sans avoir le diplôme requis, en faisant valider une expérience professionnelle (Art. L.613-5 du Code de l'éducation, art. D.613-38 à D.613-50 du Code de l'éducation). La validation des acquis est examinée par la commission d'admission.

La Validation des Études Supérieures (VES) vous permet d'obtenir une partie ou la totalité d'un diplôme par reconnaissance des études supérieures suivies en France ou à l'étranger. Sont reconnues les études réalisées dans un organisme public ou privé, quelles qu'en aient été les modalités ou la durée (Art. L.613-3 et L.613-4 du Code de l'éducation, art. R.613-32 à R.613-37 du Code de l'éducation). La validation des études supérieures relève du jury du diplôme concerné.

Pour ces trois procédures, le candidat peut bénéficier du conseil du service de formation continue de l'Université de Franche-Comté.

4. STAGIAIRES/SALARIÉS EN FORMATION CONTINUE

Il existe plusieurs cas possible selon que la formation est, ou non, prise en charge :

Personnes dont le coût de la formation est pris en charge :

- par l'employeur ou par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) de l'employeur, au titre du plan de formation, d'une période de professionnalisation, d'un contrat de professionnalisation ou du Compte Personnel de Formation (CPF),
- par un OPCACIF (FONGECIF par exemple) au titre du Congé Individuel de Formation (CIF), de la formation Hors Temps de Travail ou du congés examens.

Personnes dont le statut leur permet de percevoir une indemnisation durant la formation sans prise en charge du coût de la formation :

- au titre du congé de formation professionnelle (fonctionnaire),
- au titre de l'Allocation de Retour à l'Emploi Formation (AREF) pour les demandeurs d'emploi indemnisés par Pôle Emploi.

Les stagiaires/salariés pris en formation continue sont tenus de rendre l'ensemble des devoirs et d'être présents aux examens.

Pour toute inscription dans le cadre de la formation continue, de demande de devis ou d'informations complémentaires, contactez directement le service de Formation Continue de l'Université de Franche-Comté :

Service de Formation Continue
Maison Des Étudiants (MDE)
36A Avenue de l'Observatoire 25030 BESANCON CEDEX
<http://formation-continue.univ-fcomte.fr>
Courriel : formation-continue@univ-fcomte.fr
Accueil : +33 381 666 121

Tarifs (votés au Conseil d'administration du 29 février 2016) au titre de la formation continue :

- licence : 40 € par ECTS
- master : 60 € par ECTS

5. ÉTUDIANTS BOURSIERS

Conformément à la réglementation en vigueur (article D-821-1 du code de l'éducation et circulaire 2016-88 du 06-06-2016 relative aux modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur), **il est obligatoire pour les étudiants boursiers d'être assidus aux cours, de rendre tous les devoirs et d'être présents à toutes les épreuves des examens.** Le non-respect de l'une des obligations citées entraînera le reversement de la bourse.

Les étudiants boursiers devront s'inscrire à temps plein, soit 60 ECTS (7,00 € (papier + web) ou 5,90 € (web uniquement) par ECTS pour les frais pédagogiques).

La date limite d'inscription est fixée au 7 octobre 2019 (cf. calendrier universitaire).

6. CARTE D'ÉTUDIANT

Une carte d'étudiant attestant de leur statut est délivrée à tout étudiant inscrit au CTU en diplôme principal.

Cette carte est envoyée par courrier.

Pour les étudiants qui redoublent ou qui se réinscrivent, un sticker à coller sur la carte leur sera transmis, merci donc de ne pas jeter cette carte en fin d'année universitaire.

En cas de perte, un montant forfaitaire de 10 € sera demandé pour la réédition.

7. AMÉNAGEMENT DES EXAMENS POUR ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'Université de Franche-Comté a mis en place des mesures spécifiques destinées à l'amélioration des conditions d'études concernant les étudiants en difficulté ou en handicap (qu'il soit définitif ou temporaire).

Sauf handicap temporaire ou modification récente de votre état de santé, vous devez informer le CTU et vous adresser également au référent handicap de la Médecine Préventive (adresse ci-dessous) au minimum 6 semaines avant le début de vos examens.

Médecine Préventive Universitaire

45 avenue de l'Observatoire

BP 1535

25009 BESANCON CEDEX

Téléphone : +33 381 666 130

Courriel : sumpps@univ-fcomte.fr ou sumpps-handicap@univ-fcomte.fr

Les étudiants bénéficiaires de ces mesures spécifiques pour les examens devront obligatoirement fournir à la scolarité du CTU la **proposition** d'aménagement délivré par le service de médecine préventive, lors de l'inscription aux examens. Passé ce délai, la demande ne sera pas étudiée. L'autorité administrative compétente statuera sur la proposition et informera l'étudiant de la décision. En cas d'annulation de présence aux épreuves, l'étudiant doit en avvertir le plus rapidement possible le service scolarité et le responsable pédagogique.

8. AUDITEURS LIBRES

Il est possible de bénéficier de cours en qualité d'auditeur libre, dans une approche de culture générale ou de formation permanente. Toutes les formations et toutes les unités d'enseignement ne sont pas ouvertes aux auditeurs libres, la demande d'inscription en qualité d'auditeur libre sera soumise à l'avis du responsable de la filière ou du directeur.

Une inscription donne la possibilité de suivre 4 unités d'enseignement au sein d'une même composante. L'auditeur libre peut alors suivre les enseignements des cours magistraux, et certains travaux dirigés, avec accord de la composante. Il n'est pas autorisé à suivre les travaux pratiques, ainsi que les UE composées en totalité ou en partie de projets ou stages.

L'étudiant ne pourra pas se présenter aux examens, mais sera autorisé à effectuer des devoirs et des exercices, les notes obtenues lui permettront de connaître son niveau, mais en aucun cas ne seront prises en compte en cas d'inscription ultérieure.

Une seule inscription en tant qu'auditeur libre peut être prise par année universitaire.

Le montant des droits d'inscription est fixé à 100 €, l'auditeur libre devra aussi s'acquitter de droits pédagogiques, soit 11,80 € par ECTS.

Aucune demande de remboursement des droits (y compris des droits pédagogiques) n'est autorisée pour les auditeurs libres.

9. ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Décret n° 71-376 du 13 mai 1971 et arrêtés du 21 novembre 2003 et 28 septembre 2005.

Les personnes de nationalité étrangère, titulaires d'un diplôme étranger et qui n'ont jamais été inscrites dans une université française, doivent déposer une **demande d'admission préalable** s'ils candidatent pour une L1. Il convient de s'adresser au service d'action culturelle de l'ambassade de France dans leur pays de résidence **au moins 10 mois avant le début des études**.

Les étudiants étrangers sans diplôme universitaire français résidant et travaillant en France ne sont pas dispensés de la procédure de demande d'admission préalable. Ils doivent effectuer les formalités nécessaires directement auprès de la présidence de l'université et non pas auprès de l'ambassade de France de leur pays, en retirant le dossier avant le 15 janvier et en présentant leur titre de séjour.

Voir la fin du guide, section X.

10. ANNULATION D'INSCRIPTION

Lorsque l'inscription a été enregistrée, il n'est plus possible de l'annuler, sauf dans un cas précis : refus de la commission pédagogique d'accorder une dispense demandée (par validation d'acquis) alors que l'inscription a déjà été enregistrée.

En aucune manière, une demande d'annulation et de remboursement ne sera satisfaite si elle est formulée à cause d'un mauvais choix d'orientation, par sous-estimation du travail représenté par des études suivies par télé-enseignement, ou en cas de non ouverture de centre d'examen à l'étranger.

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de l'Université de Franche-Comté du 27 mai 2014, « les étudiants renonçant à leur inscription après le début de l'année universitaire peuvent être remboursés des droits d'inscription (dans les conditions de l'arrêté annuel fixant les taux des droits de scolarité) à condition que leur demande ait été formulée par écrit et réceptionnée par la composante avant le 30 septembre de l'année universitaire en cours », aucun droit universitaire ne sera remboursé après cette date.

Concernant les droits pédagogiques, aucun remboursement ne pourra être effectué à partir du moment où l'étudiant a eu accès aux cours (via la plate-forme ou l'envoi papier).

Pour les auditeurs libres, aucun remboursement des droits d'inscription et des droits pédagogiques ne peut être effectué.

V. COÛT DE LA FORMATION

COÛT

Le montant de la formation se décompose en droits universitaires et droits pédagogiques :

- **droits universitaires** fixés annuellement par le Ministère pour l'année 2019–2020 :
 - * 170 € pour une inscription en licence,
 - * 243 € pour une inscription en master,
 - * 100 € pour une inscription non diplômante (auditeur libre),
- **droits pédagogiques** :
 - * **Frais d'accès aux cours**
 - pour une inscription à titre individuel : 5,90 € par crédit ECTS si la version électronique seule est choisie ; 7,00 € par crédit ECTS si la version électronique + support papier¹ est choisie ;
 - pour une inscription non diplômante : 11,80 € par crédit ECTS.
 - pour une inscription au titre de la Formation Continue, 40 € par crédit ECTS en licence, 60 € par crédit ECTS en master.
 - * **Frais d'envoi de documents administratifs et correspondances**
 - France métropolitaine : 10 €
 - Europe + DOM - TOM : 20 €
 - Reste du monde : 35 €
 - * **Frais d'envoi des supports de cours papier¹**
 - France métropolitaine : 15 €
 - Europe + DOM - TOM : 30 €
 - Reste du monde : 50 €
 - * **Frais d'ouverture de centre d'examen à l'étranger** : 95 € par période d'examen (de 1 à 3 par an)
 - * **Frais de co-diplômation pour le master DVL (informatique)** : 200 €.
- **sécurité sociale** : la cotisation Sécurité Sociale étudiante est supprimée depuis la rentrée 2018.
- **contribution à la vie étudiante et de campus (CVÉC)** : 91 €.

ATTENTION! La CVÉC doit être payée avant de pouvoir être inscrit. Elle est payable sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

- **Consultation de copies** : Tout-e inscrit-e peut consulter sa copie pendant 1 an après la proclamation définitive des résultats. Un scan peut être délivré à titre onéreux sur demande écrite de l'intéressé. Le tarif est de 1,20 par copie d'examen à régler par carte bancaire en ligne ; auxquels sont ajoutés 2,20 de frais de traitement par demande.

Les seuls titres de paiement admis sont :

- le paiement par carte bancaire ;
- le chèque bancaire ou postal ;
- le virement bancaire (cf. RIB ci-dessous) en indiquant **impérativement** CTU dans le libellé du virement ainsi que le nom de l'étudiant.

RIB : 10071-25000-00001002577-08

IBAN : FR76-1007-1250-0000-0010-0257-708

BIC : TRPUFRP1

Dans le cas d'un paiement par virement, il conviendra de joindre **impérativement** le récépissé de l'envoi. La carte d'étudiant ne sera transmise qu'après réception du virement.

Dans le cas d'un paiement par chèque, il conviendra d'établir deux chèques séparés, un pour les droits universitaires et l'autre pour les droits pédagogiques, rédigés à l'ordre de : **Université de Franche-Comté**

1. lorsque la filière le propose, sous réserve d'avoir choisi l'option.

VI. COURS ET ÉVALUATION

1. LES COURS

Les cours sont consultables de deux façons :

- en version électronique : l'accès est possible à partir du 7 octobre 2019 (correspondant au début des cours), sous réserve d'être inscrit pédagogiquement ;
- en version papier : sous réserve que l'option ait été choisie et que le diplôme préparé utilise ce format.

Nous attirons votre attention sur le fait que de nombreux documents de cours ne sont accessibles qu'en version électronique et ne sont pas diffusés en version papier. Merci de vérifier sur le guide ou sur la fiche pédagogique.

L'envoi des cours s'effectue généralement dès réception du dossier complet afin de vous permettre de commencer à vous familiariser avec les questions au programme.

Les colis étant particulièrement volumineux, il est donc conseillé de prendre toutes les dispositions adéquates pour les recevoir dans de bonnes conditions.

Nous vous proposons, dans ce guide, une brève présentation de chaque élément, accompagnée dans certains cas de références bibliographiques.

Il vous est vivement conseillé de consulter certains des ouvrages proposés avant même l'envoi des cours.

Les contenus d'enseignement fournis aux étudiants dans le cadre de leur formation restent la propriété des enseignants. Ils ne doivent, sous aucune forme, être réutilisés à des fins autres que la formation.

En particulier, la publication sur Internet des documents fournis est formellement interdite (Articles L122-4, L335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle).

2. LES PRODUCTIONS DES ÉTUDIANTS

Lors de vos productions écrites et orales, nous vous rappelons que vous devez respecter la propriété intellectuelle.

Plagiat La loi française et l'université considèrent le plagiat comme une faute grave, qui est sanctionnée par la loi. Le plagiat est le fait de copier, tout ou partie du travail d'autrui, sans en citer l'origine et les références, afin de le faire passer pour sien.

Citations et reproductions d'œuvres Il est permis de citer le texte d'un auteur, sans son autorisation, dans le cadre du « Droit de courte citation ». Cette permission est cependant conditionnée à un certain nombre de contraintes définies dans l'article L122-5, 3^e du Code de la Propriété Intellectuelle : « Lorsque l'œuvre a été divulguée, l'auteur ne peut interdire [...] Sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées. »

En outre, conformément à la loi du 1^{er} août 2006, relative aux droits d'auteurs et aux droits voisins dans la société de l'information (dite Loi DADVSI), la reproduction et la représentation d'extraits d'œuvres sont permises à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche.

Cette exception pédagogique s'applique sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source de l'œuvre à laquelle ils appartiennent.

De plus, l'université ne pourra être tenue responsable de la représentation illégale de documents tiers par l'auteur.

3. LES EXAMENS

Pour pouvoir participer aux examens, chaque étudiant doit s'inscrire préalablement depuis l'ENT (<http://ent.univ-fcomte.fr>) dans l'onglet CTU, rubrique *Inscription aux examens*.

L'inscription aux examens est ouverte environ 6 semaines avant les examens, pendant une dizaine de jours (voir le calendrier page 22).

Les étudiants sont prévenus de l'ouverture de l'inscription aux examens par courriel sur leur boîte universitaire.

Examens à Besançon

Les examens ont lieu au Centre de Télé-enseignement de Besançon. Tous les renseignements utiles (instructions, listes d'hébergement, plans, formulaires, ...) sont accessibles sur le site internet du CTU dans la rubrique Examens.

Les convocations sont envoyées en temps utile à l'adresse courriel fournie par l'université.

Les étudiants domiciliés en France ou dans les pays proches, devront obligatoirement se présenter au centre de télé-enseignement pour les examens.

Examens à l'étranger (voir partie IX)

Sous certaines conditions, il peut être envisagé d'ouvrir un centre d'examen à l'étranger (sauf pays indiqués dans la note aux étudiants résidant à l'étranger) pour les étudiants se trouvant dans l'impossibilité absolue de venir en France.

Une liste des centres avec lesquels le CTU a déjà travaillé est indiquée sur le site internet et sera également fournie sur l'ENT.

En cas de doute sur un pays, il est nécessaire de contacter la scolarité du CTU.

Des contraintes très strictes s'appliquent cependant à cette opération :

- elle doit se faire sous la responsabilité de l'ambassade de France du pays de résidence : c'est à l'étudiant qu'il appartient, **avant** sa demande d'inscription, de vérifier les centres ouverts sur le site. En l'absence de centre, il devra se mettre en rapport avec le secrétariat du CTU et ensuite devra contacter l'ambassade (consulat, centre français...) pour solliciter son accord. La circulaire précisant les conditions réglementaires imposées (notamment : simultanéité des épreuves quel que soit le décalage horaire) est fournie avec le dossier d'inscription.
- il est obligatoire de joindre la demande d'ouverture du centre d'écrit, hors France métropolitaine, au dossier d'inscription **pour validation**. L'inscription ne pourra s'effectuer **sans l'accord explicite** du CTU, et à la condition que l'étudiant réside toute l'année à l'étranger,
- un montant forfaitaire, non remboursable, de 95 € sera réclamé pour chaque période d'examen aux étudiants souhaitant composer à l'étranger ; ce montant devra être joint au moment de l'inscription,
- les frais occasionnés pour l'organisation des épreuves seront totalement à la charge de l'étudiant (frais pouvant concerner les locaux, les surveillances, le retour obligatoire des copies par envoi express, etc.),
- l'étudiant qui ne s'inscrit pas aux examens ou qui ne se présente pas aux épreuves doit avertir au préalable le service de scolarité du CTU et le centre d'examen concerné. Dans le cas contraire, il ne pourra plus se représenter dans ce centre d'examen aux autres sessions et devra venir composer à Besançon.

4. LES STAGES ET CONVENTIONS

Pour les filières Mathématique, FLE, Géographie, Finance, Informatique

Le stage de Master 2^e année est d'une durée minimale de 16 semaines (hors FLE et MEEF) et ne peut excéder 24 semaines (924h maximum). Il se déroule dans une entreprise et son sujet est soumis à l'acceptation du responsable des stages. Il est formalisé par une convention de stage.

Pour les étudiants salariés, des modalités spécifiques peuvent être appliquées afin que ces étudiants puissent poursuivre normalement leur activité professionnelle durant la durée du stage, et ainsi conserver pleinement leur statut de salarié. Il s'agit traditionnellement d'identifier une mission, menée par l'étudiant dans son contexte professionnel, afin de l'utiliser comme support au travail attendu dans le cadre de cette UE. L'engagement pédagogique formalise cette mission en entreprise.

Nous encourageons les étudiants à prendre contact, le plus tôt possible, avec le responsable des stages, pour discuter de ces différentes modalités.

Pour la filière AES

Le stage facultatif de Licence 3^e année est d'une durée de quatre semaines. Il se déroule dans une entreprise ou une administration et son sujet est soumis à acceptation du responsable des stages. Il est formalisé par une convention de stage.

Nous encourageons les étudiants à prendre contact, le plus tôt possible, avec le responsable des stages, pour discuter de ces différentes modalités.

Pour la filière HISTOIRE

Le stage découverte de Licence 3^e année est d'une durée d'une semaine (35 heures). Il se déroule dans une entreprise et son sujet est soumis à acceptation du responsable des stages. Il est formalisé par une convention de stage.

Nous encourageons les étudiants à prendre contact, le plus tôt possible, avec le responsable des stages, pour discuter de ces différentes modalités.

VII. PIX

Généralités

PIX est un certificat que les étudiants peuvent passer de manière volontaire. Son objectif est d'accompagner l'élévation du niveau général de connaissances et de compétences numériques et ainsi de préparer la transformation digitale de l'ensemble de notre société et de notre économie.

PIX se substitue au Brevet informatique et internet (B2i) et à la Certification informatique et internet (C2i) progressivement à partir de la rentrée 2017-2018.

PIX permet d'obtenir un profil de compétences associé à un score global sur 1 024 pix. En conformité avec le cadre de référence européen DIGCOMP, PIX évalue les compétences numériques sur 8 niveaux et 5 grands domaines :

- Informations et données
- Communication et collaboration
- Création de contenu
- Protection et sécurité
- Environnement numérique

Il s'adresse en premier lieu aux étudiants, lycéens et collégiens mais l'objectif est bien de s'adresser également aux professionnels de tous secteurs mais également à l'ensemble des citoyens.

Objectifs principaux :

Développer ses compétences numériques

Les apports de PIX au développement des compétences de chacun sont doubles :

1. PIX permet d'apprendre en se testant. Une part importante des épreuves PIX sont conçues sous la forme de défis à relever au cours desquels on développe ses compétences.
2. En s'appuyant sur les résultats des épreuves, PIX offre également des recommandations ciblées de formation.

Pour témoigner des progrès de manière continue et stimulante, les utilisateurs disposent d'un compte personnel sécurisé qui leur permet de faire valoir leurs nouveaux acquis à leur rythme et tout au long de la vie.

Valoriser ses compétences numériques

Obtenir le PIX

Le PIX est, nationalement, l'évaluation et la certification des compétences numériques.

Les épreuves de préparation comme la certification évalueront les connaissances mais également les savoir-faire et la capacité à identifier les enjeux du numérique.

Des modalités innovantes d'évaluation sont proposées, dépassant le cadre habituel des QCM et privilégiant la mesure *in vivo* de compétences à partir d'activités réalisées dans leur environnement numérique réel : interactions, manipulations de fichiers, résolutions de problèmes, productions créatives, évaluations par les pairs, etc.

Capitalisation

Votre score PIX est capitalisé et vous pourrez faire évoluer votre niveau au fur et à mesure des années.

Épreuves

L'épreuve de certification se déroulera en mai 2019 sur le site de Besançon.

Les épreuves évalueront les connaissances mais également les savoir-faire et la capacité à identifier les enjeux du numérique.

Informations diverses

Site officiel du PIX : <https://pix.fr/>

Attention, PIX est une certification indépendante de votre diplôme. C'est juste une opportunité qui vous est offerte par notre Université.

VIII. ADRESSE ÉLECTRONIQUE UNIVERSITAIRE, ACCÈS À L'ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL

TRÈS IMPORTANT!

L'Université de Franche-Comté vous fournit, en tant qu'étudiant, une adresse électronique sous la forme

identifiant@edu.univ-fcomte.fr

Toute la communication électronique institutionnelle de la part du CTU (convocation, résultats, courriers divers, ...) aura lieu sur cette boîte aux lettres.

Il est donc impératif d'activer votre compte (appelé compte SESAME), depuis un navigateur internet, en vous munissant de votre INE et en allant sur :

https://acces.univ-fcomte.fr/etudiants/demActiverMail_etu.php

Attention lorsque vous saisissez votre numéro INE les lettres doivent être en minuscules.

Suivez les instructions, puis notez bien ou mémorisez les informations données :

- votre identifiant de connexion (en général : initiale du prénom suivie des 7 premières lettres du nom)
- votre mot de passe (combinaison de chiffres, lettres et caractères spéciaux répondant aux critères mentionnés)
- votre adresse électronique.

Connectez-vous ensuite une première fois, pour finaliser la validation de votre boîte électronique, sur le webmail universitaire :

<http://ent.univ-fcomte.fr> - Bouton Connexion - Onglet Bureau

Vous avez la possibilité, si vous possédez déjà une adresse électronique et ne désirez pas multiplier les consultations sur des boîtes courriels différentes, de **rediriger votre courrier** arrivant sur votre boîte étudiante vers votre adresse électronique habituelle.

Vous pouvez **changer votre mot de passe**; pour ce faire, allez sur :

<https://acces.univ-fcomte.fr/etudiants/annuaireConsultationEtu.php>

Une fois tout ceci réalisé, vous avez accès à votre **Espace Numérique de Travail (ENT)** et, en particulier à la plate-forme d'enseignement Moodle.

Accès à l'espace numérique de travail : <http://ent.univ-fcomte.fr/>

Cliquez sur « Connexion » en haut à droite, identifiez-vous et cliquez sur « Valider ». Si tout se passe bien, vous êtes maintenant dans votre espace numérique de travail.

L'accès à la plate-forme Moodle se fait par l'onglet « Pédagogie ».

L'accès au Webmail universitaire se fait par l'onglet « Bureau ».

L'accès aux Résultats des examens se fait par l'onglet « Ma scolarité », **après la délibération du jury.**

Pour vous tenir au courant des démarches administratives, examens, dates etc., il est impératif que vous consultiez votre boîte aux lettres électronique à votre adresse d'étudiant (edu.univ-fcomte.fr). C'est à cette adresse que la scolarité et les enseignants vous contacteront.

IX. EXAMENS À L'ÉTRANGER

A. Note aux étudiants résidant à l'étranger ou dans les DOM-TOM

Examens

Nous vous adressons cette note d'information afin de définir le cadre réglementaire et les modalités d'application de l'ouverture éventuelle d'un centre d'examen à l'étranger ou dans les DOM-TOM.

D'une manière générale, la réglementation exclut toute obligation d'ouvrir des centres d'écrit extérieurs. Cependant, nous avons jusqu'ici essayé de mettre en œuvre, ponctuellement, un système d'épreuves hors de Besançon pour venir en aide aux étudiants concernés.

Dans tous les cas, nous vous informons qu'il sera impossible de composer hors de Besançon, si les conditions ci-après ne sont pas remplies :

- l'étudiant doit résider à l'étranger toute l'année (nous communiquer l'adresse à l'étranger ¹);
- impossibilité absolue de venir en France;
- l'étudiant doit d'abord consulter sur le site du CTU la liste des centres d'examens avec lesquels le CTU a déjà travaillé (en cas de doute sur un pays, il est nécessaire de contacter la scolarité du CTU); puis il doit solliciter l'accord de ce centre d'examens pour composer sur place;
- réception par le CTU de l'accord écrit du centre d'examens, sur l'application stricte des conditions d'examens (durée, documents autorisés, surveillance, etc), avec communication des nom et qualité de la personne chargée de la supervision des épreuves et engagement de surveillance des candidats composant localement. Cet accord vaut engagement de respect des conditions de déroulement des épreuves.
- la **simultanéité parfaite** avec l'heure de Besançon pour le début et la fin des épreuves : le décalage horaire devra donc être pris en compte, car il est impossible de faire composer un étudiant à une heure qui permettrait de quitter la salle d'examen avant que les étudiants aient commencé à composer à Besançon (ou inversement), et il est exclu de proposer des sujets spécifiques.
- l'engagement du centre d'examens d'expédier **par colis express** les copies au CTU, une fois la session d'examens terminée.

Calendrier :

— Avant l'inscription

L'étudiant doit au préalable s'assurer auprès du CTU des centres d'examens déjà ouverts (voir site internet); il devra ensuite se mettre en relation avec le centre d'examens de son pays de résidence pour solliciter l'ouverture d'un centre d'examens sur la base des obligations réglementaires définies précédemment.

La demande d'ouverture du centre et le paiement par l'étudiant d'un droit forfaitaire de 95 € par période d'examen doivent nous parvenir obligatoirement **avec** le dossier d'inscription.

Les 95 € seront à adresser par chèque au CTU. Ce paiement conditionne l'envoi des sujets à l'institution ayant accepté d'organiser l'examen. À défaut, le CTU n'adressera aucun sujet ou matériel d'examen au centre d'examens.

Le CTU accusera réception à l'organisme, avec rappel des modalités (copie à l'étudiant concerné).

— Janvier, mai et août (en fonction du diplôme)

Envoi par courrier express international au centre d'examens des sujets et du matériel d'examen.

Retour des épreuves par les centres d'examens, **par voie express obligatoire**, et à la charge de l'étudiant.

1. Cette adresse servira également pour l'envoi des cours.

Important

La possibilité de composer à l'étranger ne sera pas systématiquement proposée : en effet, certains pays frontaliers sont plus proches de l'un des centres d'examen proposés que des villes françaises situées par exemple dans l'ouest ou le sud de la France.

Sont donc notamment exclus comme lieux d'examen : la Belgique, les Pays-bas, le nord de l'Espagne, le nord de l'Italie, le Luxembourg, l'ouest de l'Allemagne, la Suisse, ...

D'une façon générale, il ne sera pas ouvert plusieurs centres d'examens dans un même pays.

Cette procédure signifie évidemment que l'étudiant a obligation de se présenter aux épreuves pour lesquelles il a sollicité l'ouverture d'un centre d'écrit. Deux conséquences en cas d'absence non signalée plusieurs semaines à l'avance : le CTU ne remboursera pas à l'étudiant les frais spécifiques pour l'envoi de sujets qui aura été effectué, et refusera toute nouvelle possibilité de composer à l'étranger pour l'étudiant concerné.

Nous vous prions de croire à l'assurance de nos sentiments dévoués.

Le Directeur

Fabrice BOUQUET

B. Réglementation pour les examens à l'étranger

CADRE RÉGLEMENTAIRE ET MODALITÉS D'APPLICATION DE L'OUVERTURE ÉVENTUELLE D'UN CENTRE D'EXAMEN À L'ÉTRANGER OU DANS LES DOM-TOM

Article 1 : Pour les étudiants inscrits au Centre de Télé-Enseignement Universitaire de Franche-Comté et résidant à l'étranger, qui se trouvent dans l'impossibilité absolue de venir composer en France, l'ouverture d'un centre d'examen dans le pays de résidence peut être envisagée, sous réserve de l'application de certaines obligations relatives à la transmission des sujets, l'harmonisation des horaires, la confidentialité et les délais de retour des copies.

Le centre d'examen doit être ouvert sous la responsabilité de l'ambassade de France ou du consulat, ou à défaut d'une école française du pays de résidence ou d'un pays frontalier.

Article 2 : C'est à l'étudiant qu'il appartient, avant son inscription, de s'assurer auprès du CTU des centres d'examens déjà ouverts (liste sur le site internet); après accord du CTU, il devra ensuite se mettre en relation avec le centre d'examens de son pays de résidence pour solliciter l'ouverture d'un centre d'examens. L'étudiant doit obligatoirement résider hors de France toute l'année et être dans l'incapacité absolue de venir en France.

Article 3 : Le centre d'examens doit confirmer par écrit, au Centre de Télé-Enseignement, son accord sur l'application stricte des conditions de déroulement des épreuves (simultanéité, durée, documents autorisés, surveillance, etc.), avec communication des nom, qualité et adresse électronique de la personne chargée de la supervision des épreuves et l'engagement écrit de surveillance des candidats composant localement.

Si le centre d'examens ne peut pas s'engager pour toutes les périodes d'examens, il doit en faire part à la scolarité du CTU et à l'étudiant.

Article 4 : Les examens doivent se dérouler **en simultanéité parfaite** avec l'heure de Besançon pour le début et la fin des épreuves : le décalage horaire devra donc être pris en compte, car il est impossible de faire composer un étudiant à une heure qui lui permettrait de quitter la salle d'examen avant que les étudiants aient commencé à composer à Besançon (ou inversement), et il est exclu de proposer des sujets spécifiques.

Article 5 : Le Centre de Télé-Enseignement transmettra par courrier express, quelques jours avant les épreuves, les sujets, feuilles d'examen, brouillons, liste du matériel autorisé, et calendrier avec jours et heures des épreuves. À charge pour le secrétariat du centre d'examens de respecter une **totale confidentialité**.

Article 6 : Dès l'issue de la session, le centre d'examens devra retourner au Centre de Télé-Enseignement les copies de l'étudiant et la liste d'émargement. Les jurys devant se réunir après les épreuves, il est **impératif** de retourner les copies par courrier express (coût à la charge de l'étudiant). **Le retour par le biais de la valise diplomatique n'est plus accepté**, les délais d'acheminement étant trop longs.

Article 7 : Lorsque l'Institution organisant l'examen envisage de demander une participation financière pour cette opération (location de salle, rémunération de la surveillance, frais d'envoi, etc.) **c'est à l'étudiant concerné de s'en acquitter**. Le Centre de Télé-Enseignement n'a pas le pouvoir de le faire, sa compétence se limitant à la mise en œuvre des modalités techniques.

Article 8 : Cette procédure d'ouverture de centre signifie évidemment que l'étudiant a obligation de se présenter aux épreuves pour lesquelles il a sollicité l'ouverture d'un centre d'écrit. En cas d'absence non signalée plusieurs jours à l'avance, le Centre de Télé-Enseignement ne remboursera pas à l'étudiant les frais spécifiques pour l'envoi de sujets qui aura été effectué, et refusera toute nouvelle possibilité de composer à l'étranger.

Article 9 : L'autorité responsable du centre d'examens et le Directeur du Centre de Télé-Enseignement sont chargés d'appliquer la réglementation de ces examens, sous peine d'annulation.

Le Directeur

Fabrice BOUQUET

L'autorité compétente,
(nom, titre et cachet)

L'étudiant

X. L'ADMISSION PRÉALABLE POUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Renseignements extraits de <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2864.xhtml>

Demande d'admission préalable pour les étudiants étrangers

1. Étudiants concernés

L'admission préalable est obligatoire pour les étudiants hors Union Européenne, Espace économique Européen et Confédération Suisse :

- non titulaires du baccalauréat français ou européen,
- qui sollicitent une 1^{re} inscription en 1^{re} année de licence.

2. Dispense de demande d'admission préalable

Sont dispensés de cette procédure (et de vérification de niveau linguistique) et peuvent donc présenter directement une demande d'inscription à l'université de leur choix :

- les titulaires du baccalauréat franco-allemand,
- les titulaires de diplômes relevant du dispositif de certification binationale,
- les étudiants venus effectuer des études dans le cadre d'un programme arrêté par un accord intergouvernemental ou d'un programme défini par une convention interuniversitaire,
- les boursiers étrangers du gouvernement français, d'organismes internationaux ou de gouvernements étrangers dont les bourses sont gérées par un organisme français agréé,
- les étrangers reconnus apatrides ou réfugiés par l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) (et, le cas échéant, après avis du directeur de cet Office, les demandeurs qui n'ont pas encore obtenu le bénéfice de ce statut),
- les bénéficiaires de la protection subsidiaire,
- les enfants de diplomates en poste en France et y résidant eux mêmes.

3. Examen de langue française

Dans le cadre de la procédure d'admission préalable, les étudiants étrangers doivent passer un examen de compréhension de la langue française (vérification de niveau linguistique), (d'un coût de 65 € en 2017).

Cet examen est organisé par le Centre International d'Études Pédagogiques (CIEP).

Ne sont toutefois pas soumis à cet examen :

- les ressortissants des États où le français est la langue officielle à titre exclusif,
- dans les autres États, les étudiants étrangers issus des sections bilingues françaises figurant sur une liste établie par les ministres de l'éducation nationale et des affaires étrangères,
- les candidats résidant dans un pays où le français est la langue officielle à titre exclusif et titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires d'un pays où le français est la langue officielle à titre exclusif,
- les candidats ressortissants d'un pays où le français n'est pas la seule langue officielle et dont les études secondaires se sont déroulées, en majeure partie, en français,
- les titulaires du Diplôme d'Études en Langue Française (DEL F) de niveau B2 ou du Diplôme Approfondi de Langue Française (DAL F) de niveaux C1 et C2,
- les candidats ayant passé le Test d'Évaluation en Français (TEF) et obtenu la note de 14/20 aux épreuves écrites de ce test.

L'examen comporte un test sous forme de questionnaire à choix multiples et une épreuve d'expression écrite.

Ces épreuves sont destinées à évaluer le niveau de compréhension de la langue française de l'étudiant étranger et ses capacités particulières à suivre un cours d'enseignement supérieur.

4. Demande de dossier

Le dossier de demande d'admission préalable doit être retiré par le candidat, **entre le 15 novembre et le 22 janvier précédant l'année universitaire** pour laquelle il présente sa demande :

- sur place auprès des services culturels de l'ambassade de France de son pays, s'il y réside,
- sur place auprès de l'établissement universitaire de son 1^{er} choix, s'il réside en France,
- ou sur le site internet du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Le dossier peut être également obtenu par voie postale. Le candidat doit en faire la demande par courrier, **entre le 15 novembre et le 22 janvier** aux services culturels de l'ambassade de France ou à l'établissement choisi. Ce courrier doit être rédigé en français.

Le candidat peut porter son choix sur 3 établissements universitaires et doit les classer par ordre de préférence.

5. Composition du dossier

Si l'étudiant réside en France et ne possède pas ou ne prépare pas le baccalauréat français, il doit remplir un dossier appelé « dossier vert ».

Si l'étudiant réside à l'étranger et ne possède pas ou ne prépare pas le baccalauréat français, il doit remplir un dossier appelé « dossier blanc ».

6. Pièces à fournir

Le candidat doit fournir toutes les pièces demandées dans la notice explicative jointe au dossier à remplir.

Ces pièces doivent être accompagnées de leur **traduction officielle en langue française**.

Elles varient en fonction de la situation scolaire ou universitaire du candidat.

7. Dépôt du dossier et épreuves d'évaluation

Le dossier dûment rempli doit être déposé, avant le 22 janvier précédant l'année universitaire, à l'ambassade de France ou à l'établissement où il a été retiré.

Un récépissé daté est remis au candidat. Il doit être précieusement conservé.

Les épreuves d'évaluation des connaissances du français ont lieu avant le 22 février.

8. Réponse favorable à la demande d'inscription

L'établissement figurant en 1^{er} choix se prononce sur la demande avant le 15 avril et communique sa décision directement au candidat.

En cas de réponse favorable, le choix dans l'établissement d'accueil doit être confirmé par courrier en vue de l'inscription définitive. Il est conseillé de garder une photocopie de cette lettre.

La demande d'admission en 1^{re} inscription en 1^{er} grade ne constitue pas une inscription définitive et ne dispense pas le candidat de produire en vue de son inscription le dossier individuel d'inscription.

L'établissement d'accueil donne directement à l'étudiant toute indication sur les pièces nécessaires à l'inscription et la date limite.

9. Refus à la demande d'inscription

En cas de refus d'inscription, l'établissement figurant en 1^{er} choix transmet immédiatement le dossier et les documents qui l'accompagnent au 2^d établissement choisi par le candidat dans sa demande d'admission.

Le 2^e établissement se prononce sur la demande avant le 15 mai et communique sa décision directement au candidat.

En cas de refus d'inscription, l'établissement figurant en 2^d choix transmet immédiatement le dossier et les documents qui l'accompagnent au 3^e établissement choisi par le candidat dans sa demande d'admission.

Le 3^e établissement se prononce sur la demande avant le 08 juin et communique directement sa décision au candidat.

XI. CALENDRIER GÉNÉRAL

Certaines années de diplôme ont une organisation pour les examens qui peut différer de celle-ci. Nous vous invitons à consulter le calendrier détaillé des examens et les Modalités de Contrôle de Connaissances (MCC).

Début des cours de la première période : 7 octobre 2019;

Inscription aux examens de la première période : du 6 au 16 décembre 2019;

Première session d'examens de la première période : semaine du 20 janvier au 24 janvier 2020;

Début des cours de la deuxième période : 27 janvier 2020;

Inscription aux examens de la deuxième période : du 3 au 13 avril 2020;

Première session d'examens de la deuxième période : semaine du 11 au 15 mai 2020;

Examen DAEU : du 09 au 10 juin 2020;

Deuxième session d'examen (pour les diplômés concernés);

Inscription aux examens de deuxième session : du 19 juin au 29 juin 2020;

Deuxième session d'examens des deux périodes : semaine du 24 au 28 août 2020.

Le DAEU ainsi que les masters 2 finance, mathématiques approfondies, MEEF mention mathématiques sont en session unique.

XII. Généralités sur la filière Finance

A. Master 1

Il ne s'agit pas d'une formation spécialisée.

Elle vise à donner les fondements d'une compréhension théorique et pratique de la gestion.

B. Master 2

1. Objectifs

Le Master spécialité Finance en Entreprise a pour vocation d'offrir aux étudiants possédant déjà le plus souvent une formation générale en gestion une spécialisation professionnelle dans les domaines de la Finance, de la Comptabilité et du Contrôle de gestion. La formation vise à former plus particulièrement des cadres opérationnels administratifs et financiers en entreprises, des contrôleurs de gestion financiers et des analystes financiers en Banque.

Les débouchés se situent aussi bien dans les PME-PMI que dans les entreprises de taille plus élevée en exerçant des fonctions de direction administrative et financière, de contrôleur de gestion, de trésorier, ainsi que, par exemple, dans des entreprises et collectivités publiques.

Elle permet de fournir des débouchés dans divers secteurs d'activité au sein d'entreprises de taille suffisamment importante, ou dans des organisations de taille plus modeste où la complexité des activités justifie son existence (sociétés de service, PME industrielles,), au niveau national ou régional. Elle permet aux étudiants d'acquérir une capacité d'analyse, de prise de décision et de synthèse.

2. Débouchés

Le Master de Sciences de Gestion spécialité Finance vise à répondre à un besoin national de cadres supérieurs en Gestion Financière, de cadres comptables et bancaires :

- dans les PME-PMI : direction administrative et financière, contrôleur de gestion ...
- dans les grandes entreprises industrielles, commerciales, grande distribution : direction administrative et financière, contrôleur de gestion, responsable comptable et fiscal, contrôleur financier, trésorier d'entreprise ...
- éventuellement dans la Banque-Assurance : chargé de clientèle privée, d'entreprise ou des professionnels, analyste crédit (pôle risques, pôle mise en oeuvre des crédits), cadre dans un service de production bancaire, responsable comptabilité des instruments financiers, ...
- dans les cabinets, les sociétés de bourse, les institutions financières : cadre comptable, Expert comptable, auditeur, Commissaire aux comptes, conseil financier, spécialiste des opérations haut de bilan, spécialistes des marchés dérivés, ...
- dans les entreprises publiques, collectivités locales : responsable administratif et financier, comptable, contrôleur de gestion ...

3. Recrutement

Le Master 2 spécialité Finance est ouvert sur examen du dossier et sélection aux étudiants titulaires d'un master M1 dans les disciplines des sciences de gestion, sciences économiques, droit, AES ou d'un niveau bac+4. Les dossiers doivent être déposés de mai à septembre.

XIII. Équipe pédagogique de la filière

Enseignant	Qualité Provenance
Oussama BARRAKAT	Maître de conférences Université de Franche-Comté
Dominique BOURGEON-RENAULT	Professeur des Universités en Sciences de Gestion Université de Bourgogne
Pascale BRENET	Maître de conférences IAE de Franche-Comté
Karine BRISSET	Professeur des Universités en Sciences Economiques Université de Franche-Comté
Anne-Laure CALARNOU	Professeur agrégé d'Economie et de Gestion IAE Franche-Comté
Jean-Baptiste CARTIER	Maître de conférences en Sciences de Gestion IAE de Lyon 3
Jean-Marie CHARBONNIER	Directeur adjoint CIC EST Banque CIAL
Charles DUCROCQ	Professeur des Universités en Sciences de Gestion Université Paris Descartes
Romain GROSPERRIN	Expert-comptable
Loris GUERY	Maître de conférences Université de Lorraine
S. KHEMIR	Maître de conférences Université de Haute-Alsace
Karim MESSEGHEM	Professeur des Universités Université de Montpellier
Françoise PIERSON	Maître de conférences en Sciences de Gestion IAE de Franche-Comté
Benoît PIGÉ	Professeur des Universités en Sciences de Gestion IAE de Franche-Comté
Dominique POINCELOT	Maître de conférences en Sciences de Gestion IAE de Franche-Comté
Évelyne POINCELOT	Professeur des Universités en Sciences de Gestion IAE de Franche-Comté
Zaka RATSIMALAHELO	Maître de conférences en Sciences Économiques Université de Franche-Comté
Thierry ROY	Expert comptable, Professeur agrégé d'Économie et Gestion IAE de Franche-Comté
Mohamed ZOUAOUI	Maître de conférences en Sciences de Gestion Université de Bourgogne

XIV. Modalités de contrôle des connaissances (MCC)

Ces modalités de contrôle sont susceptibles d'être légèrement modifiées. Veuillez consulter le guide qui sera associé à votre dossier d'inscription.

Évaluation des connaissances et modalités de contrôle des connaissances

L'évaluation résulte d'examens sous la forme d'épreuves écrites communes à tous les étudiants. Elles ont lieu en janvier, mai et août pour le Master 1 Finance et en janvier et mai pour le Master 2 Finance (session unique = pas de session de rattrapage). Leur durée est de 2 heures pour chaque élément pédagogique. Les étudiants ne sont admis à composer qu'aux seules épreuves d'examen des éléments pour lesquels ils ont pris une inscription pédagogique. La convocation aux épreuves est faite par convocation individuelle, au minimum 1 mois avant les examens.

- Une unité d'enseignement est acquise dès lors que la moyenne des éléments qui la composent est au moins égale à 10/20. Les éléments constitutifs sont alors acquis. Le nombre de crédits ECTS affectés à chaque élément pédagogique détermine le coefficient de cet élément.
- Un semestre est acquis dès lors que la moyenne des notes obtenues aux unités d'enseignement qui le composent est au moins égale à 10/20 **et que la note de chaque unité est supérieure ou égale à 8/20**. Les unités d'enseignement et les éléments constitutifs sont alors acquis.
- En master 1^{re} année, l'année est acquise dès lors que la moyenne des deux semestres est supérieure ou égale à 10/20 **et que la note de chaque unité est supérieure ou égale à 8/20**.
- En master 2^e année, la compensation entre semestres ne s'exerce pas : chaque semestre doit être acquis séparément, c'est-à-dire avec une moyenne d'au moins 10/20 (et chaque unité avec une note supérieure ou égale à 8/20).

Il est permis de conserver les notes inférieures à la moyenne pendant un an. L'étudiant doit impérativement en avoir fait la demande au moment de son inscription.

Les tableaux des MCC est consultable sur le site internet du CTU :

<https://ctu.univ-fcomte.fr/mcc/finance>

XV. CALENDRIER DES ÉPREUVES D'EXAMEN

CALENDRIER DES EXAMENS 2020 - MASTER FINANCE

SESSION 1				
LUNDI 20 JANVIER 2020				
Date/heure	DUREE	DIPLÔME	UE	EXAMENS
8h - 10h	2H	M1	VVJ7ECFA	Consolidation, fusion et acquisition
10h15 - 12h15	2H	M1	VVJ7EGF	Gestion fiscale
	2H	M2	VVJ9EIF	Ingénierie financière
14h - 16h	2H	M1	VVJ7ECIF	Choix d'investissement et de financement
	2H	M2	VVJ9ESFC	Structure financière, coût du capital et création de valeur
16h15 - 18h15	2H	M1	VVJ7ECV	Création de valeur
	2H	M2	VVJ9EAFA	Analyse financière approfondie
MARDI 21 JANVIER 2020				
Date/heure	DUREE	DIPLÔME	UE	EXAMENS
8h - 10h	2H	M1	VVJ8EGR	Gestion des rémunérations
	2H	M2	VVJ9ECCA	Contrôle de gestion approfondie
10h15 - 12h15	2H	M1	VVJ8ERS	Relations sociales
	2H	M2	VVJ9ENCI	Normes comptables internationales
14h - 16h	2H	M1	VVJ8EAFC	Analyse financière des comptes consolidés
	2H	M2	VVJ9EDF	Droit du financement
16h15 - 18h15	2H	M1	VVJ8EMF	Mathématiques financières
	2H	M2	VVJ9EFCD	Fiscalité et comptabilité des décisions financières

MERCREDI 22 JANVIER 2020				
Date/heure	DUREE	DIPLÔME	UE	EXAMENS
8h - 10h	2H	M1	VVJ7EPTF	Politique et théorie financière
	2H	M2	VVJ9EFI	Fiscalité internationale
10h15 - 12h15	2H	M2	VVJ9EDFS	Diagnostic financier et stratégique
LUNDI 11 MAI 2020				
Date/heure	DUREE	DIPLÔME	UE	EXAMENS
8H/10H	2H	M1	VVJ7EPAM	Planification et actions marketing
	2H	M2	VVJ9EFI2	Finances internationales 2
	TOTAL			
10H15/12H15	2H	M1	VVJ7ESTR	Stratégie
	2H	M2	VVJ9EGT	Gestion de trésorerie
	TOTAL			
14H/16H	2H	M1	VVJ7ESG	Statistique de gestion
	2H	M2	VVJ9EGAF	Gestion des actifs financiers
	TOTAL			
16H15/18H15	2H	M1	VVJ7EEE	Economie des entreprises
	2H	M2	VVJ9ECGO	Contrôle et gouvernance des organisations
	TOTAL			
MARDI 12 MAI 2020				
Date/heure	DUREE	DIPLÔME	UE	EXAMENS
8H/10H	2H	M1	VVJ8EMFG	Marché financier et gestion de portefeuille
	2H	M2	VVG9EAUD	Audit
	TOTAL			

10H15/12H15	2H	M1	VVJ8ECGA	Comptabilité de gestion approfondie
	TOTAL			
14H/16H	2H	M1	VVJ7ECG	Contrôle de gestion
	TOTAL			
16H15/18H15	2H	M1	VVJ8EF11	Finance internationale 1
	TOTAL			
MERCREDI 13 MAI 2020				
Date/heure	DUREE	DIPLÔME	UE	EXAMENS
8H/10H	2H	M1	VVJ8ERPP	Reporting et pilotage de performance
	TOTAL			
SESSION 2				
LUNDI 24 AOUT 2020				
Date/heure	DUREE	DIPLÔME	UE	EXAMENS
8h-10h	2h	M1	VVJ7ECFA	Consolidation, fusion et acquisition
10h15-12h15	2h	M1	VVJ7EGF	Gestion fiscale
14h - 16h	2h	M1	VVJ7ECIF	Choix d'investissement et de financement
16h15 - 18h15	2h	M1	VVJ7ECV	Création de valeur
MARDI 25 AOUT 2020				
Date/heure	DUREE	DIPLÔME	UE	EXAMENS
8h-10h	2h	M1	VVJ8EGR	Gestion des rémunérations
10h15-12h15	2h	M1	VVJ8ERS	Relations sociales
14h - 16h	2h	M1	VVJ8EAFC	Analyse financière des comptes consolidés

16h15 - 18h15	2h	M1	VVJ8EMF	Mathématiques financières
MERCREDI 26 AOUT 2020				
Date/heure	DUREE	DIPLÔME	UE	EXAMENS
8h-10h	2h	M1	VVJ7EPTF	Politique et théorie financière
10h15-12h15	2h	M1	VVJ7EPAM	Planification et actions marketing
14h - 16h	2h	M1	VVJ7ESTR	Stratégie
16h15 - 18h15	2h	M1	VVJ7ESG	Statistique de gestion
JEUDI 27 AOUT 2020				
Date/heure	DUREE	DIPLÔME	UE	EXAMENS
8h-10h	2h	M1	VVJ7EEE	Economie des entreprises
10h15-12h15	2h	M1	VVJ8EMFG	Marché financier et gestion de portefeuille
14h - 16h	2h	M1	VVJ8ECGA	Comptabilité de gestion approfondie
16h15 - 18h15	2h	M1	VVJ7ECG	Contrôle de gestion
VENDREDI 28 AOUT 2020				
Date/heure	DUREE	DIPLÔME	UE	EXAMENS
8h-10h	2h	M1	VVJ8EFI1	Finance internationale 1
10h15-12h15	2h	M1	VVJ8ERPP	Reporting et pilotage de performance

XVI. Master 1 spécialité Finance en Entreprise

Unités	Intitulés	Crédits	
Semestre 7			
Finance d'entreprise			Octobre à janvier
U1	Choix d'investissement et de financement	2	
	Création de valeur	2	
	Politique et théorie financière	2	
Gestion comptable et fiscale			
U2	Consolidation, fusion et acquisition	3	
	Gestion fiscale	3	
Management			Février à mai
U3	Planification et action marketing	3	
	Stratégie	3	
Outils			
U4	Statistiques de gestion	3	
	Système d'information et ERP	3	
Contrôle des organisations			
U5	Économie des entreprises	3	
	Contrôle de gestion	3	
Semestre 8			
Gestion de l'entreprise			Octobre à janvier
U6	Gestion des rémunérations	3	
	Relations sociales	3	
Outils			
U7	Analyse financière des comptes consolidés	3	
	Mathématiques financières	3	
Langues			
U8	Anglais 2	6	
Finance			Février à mai
U9	Finance internationale 1	3	
	Marchés financiers et gestion de portefeuille	3	
Pilotage et décision			
U10	Comptabilité de gestion approfondie	3	
	Reporting et pilotage de performance	3	

1. L'enseignement des unités en magenta est en première période, c'est-à-dire d'octobre à fin janvier.
2. L'enseignement des unités en bleu est en deuxième période, c'est-à-dire de février à fin mai.
3. L'enseignement des unités en vert est annuel (octobre à fin mai).

A. Contrôle des connaissances

L'évaluation des aptitudes résulte d'examens sous la forme d'épreuves écrites de 2h. communes à tous les étudiants.

B. Présentation des enseignements

L'envoi des cours s'effectue généralement mi-octobre, la période précédente étant consacrée au dépouillement et à l'examen des dossiers, ainsi qu'à toute la procédure d'inscription universitaire et pédagogique. Aussi, afin de vous permettre de commencer à vous familiariser avec les questions au programme, nous vous proposons une brève présentation de chaque élément, accompagnée dans certains cas de références bibliographiques. Il vous est vivement conseillé de consulter certains des ouvrages proposés avant même l'envoi des cours.

1. SEMESTRE 7

Unité 1 : Finance d'entrepriseAnnée 1. 7^e semestre

Crédits : 6

Cette unité est composée de 3 éléments.

Choix d'investissement et de financement - CIFAnnée 1. 7^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : Mohamed ZOUAOUI

Crédits : 2

La politique financière englobe l'ensemble des décisions (à caractère financier) qui permettent à une entreprise d'assurer sa pérennité et de se développer tout en satisfaisant à l'objectif de performance.

Description

Chapitre introductif : Les concepts de base.

Chapitre 1 : Évaluation d'entreprise.

Chapitre 2 : Investissement : rentabilité et risque.

← Plan S1

Création de valeur - CVAnnée 1. 7^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : Evelyne POINCELOT

Crédits : 2

Description**Partie 1 :**

Présentation des mesures de création de valeur ou de la performance et utilisation de ces mesures dans une logique de pilotage et de mesure de performance.

Présentation des mesures de création de valeur ou de la performance avec leurs avantages et inconvénients respectifs.

Les critères boursiers (MVA, PER...).

Les critères comptables (ROIC, ROE, ...).

Les critères économiques (EVA, VAN...).

Synthèse avec exercices.

Utilisation de mesures de création de valeur dans une logique de pilotage et/ou de mesure des performances.

Les indicateurs globaux utilisés en contrôle de gestion : présentation (Bénéfice résiduel et ROI) et comparaison.

L'utilisation de l'EVA dans une logique de pilotage (Etude de cas).

Le rôle des indicateurs non financiers.

La restructuration des conditions commerciales et financières : Etude de cas.

Partie 2 :

Utilisation des mesures de création de valeur ou performance dans une logique d'évaluation des entreprises.

Les objectifs de l'évaluation de l'entreprise : les principaux contextes.

L'approche financière (ou méthode d'actualisation des flux).

Les approches patrimoniale et mixte.

L'approche comparative ou la méthode des comparables...

Objectifs

Connaître les indicateurs mesurant la création de valeur ou la performance : avantages et inconvénients respectifs.

Utilisation des mesures de créations de valeur dans le cadre d'opérations de restructuration.

Utilisation des mesures de création de valeur dans une logique de pilotage (Etude de cas).

Utilisation des mesures de création de valeur ou d'évaluation de la performance dans une logique d'évaluation des entreprises (objectifs et méthodes : approches financière, patrimoniale et mixte, comparative...).

Limites des mesures exposées précédemment : rôle des indicateurs non financiers.

Connaitre les principales méthodes d'évaluation.

Pré-requis

Savoir lire un bilan et un compte de résultat.

Bibliographie

Cherif M., Dubreuille S., Création de valeur et capital-investissement, Ed. Pearson, collection sciences de gestion, 2009.

De La Bruslerie H., Analyse financière : information financière et diagnostic, ed. Dunod, 2006.

Denglos G., La création de valeur : modèles, mesure, diagnostic, ed. Dunod, 228 p., 2003.

Ehrbar A., EVA : les défis de la création de valeur, ed. Village mondial, 236 p., 2000.

Hoarau C., Teller R., Création de valeur de l'entreprise et management de l'entreprise, Vuibert, 2001.

Hoarau C., Analyse et évaluation financières des entreprises et des groupes, Vuibert, 387 p., 2008.

Legros G., Ingénierie financière, ed. Dunod, 2012.

Juguet V., Girardon P., Onnee S., Evaluation d'entreprises, ed. Pearson, coll. Gestion appliquée, 2009.

Vielle J.N., Valorisation des entreprises en temps de crise, Economica, coll. Connaissance de la gestion, 2012.

Lecture pertinentes

Albouy M., Théorie, applications et limites de la mesure de la création de valeur, Revue française de Gestion, janv-fév., p. 81-89, 1999.

Charreaux G., Desbrieres Ph., Gouvernance des entreprises : valeur partenariale contre valeur actionnariale, Revue Finance, Contrôle, Stratégie, vol.1, np2, p. 57-88.

Poincelot E., Utilisation des critères non financiers pour évaluer ou piloter la performance : une analyse théorique, (coll. G. Wegmann), Comptabilité, Contrôle, Audit, vol. 11, np 2, p.109-125, Décembre 2005.

Poincelot E., Les motivations des managers utilisant des critères non financiers : une analyse empirique, Comptabilité, Contrôle, Audit, (coll. G. Wegmann), vol. 14, np 1, p.69-92, Juin 2008.

← Plan S1

Politique et théorie financière - PTF

Année 1. 7^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : Evelyne POINCELOT et Dominique POINCELOT

Crédits : 2

Description

Partie 1 : Le diagnostic de la rentabilité.

Analyse de la formation du résultat.

Diagnostic de la rentabilité financière.

Partie 2 : Le diagnostic du risque.

Analyse du risque d'exploitation.

Analyse du risque financier.

Analyse du risque de faillite.

Objectifs

Savoir construire un TSG et connaître la signification des principaux soldes (valeur ajoutée, EBE, résultat d'exploitation, résultat courant...) et analyser la formation du résultat.

Comprendre et utiliser la relation de l'effet de levier pour faire le diagnostic de la rentabilité financière.

Faire le diagnostic de la rentabilité économique.

Connaitre les déterminants du risque financier et du risque d'exploitation.

Savoir diagnostiquer le risque de faillite au moyen des analyses statique et dynamique.

Savoir construire et interpréter un bilan patrimonial et un bilan fonctionnel, un tableau de financement et un tableau de flux de trésorerie.

Pré-requis

Connaissance de base en comptabilité générale.

Bibliographie

Charreaux G., Finance d'entreprise, Cormelles-le-Royal, EMS, 3ème édition, 2014.
 Hoarau C., Maîtriser le diagnostic financier, ed. Groupe Revue fiduciaire, 3ème édition, 2008.
 Vernimmen P., Finance d'entreprise, ed. Dalloz, 14ème édition, 2016.

⇐ Plan S1

Unité 2 : Gestion comptable et fiscale

Année 1. 7^e semestre

Crédits : 6

Cette unité est composée de 2 éléments.

Consolidation, fusion et acquisition - CFA

Année 1. 7^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Romain GROSPELLIN**

Crédits : 3

La consolidation consiste à établir et présenter les comptes d'un groupe de sociétés comme s'il s'agissait d'une seule entité, mais il ne s'agit pas pour autant d'une addition de comptes. Les comptes consolidés sont constitués d'un bilan consolidé, d'un compte de résultat et d'une annexe consolidée. Ils forment un tout indissociable. Ce cours fait appel à des notions avant tout comptables mais aussi fiscales et juridiques.

⇐ Plan S1

Gestion fiscale - GF

Année 1. 7^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Thierry ROY**

Crédits : 3

Les français ont coupé la tête de leur roi au motif principal de l'inéquité du système fiscal ! Et avant cela, ce sont notamment les privilèges fiscaux que la Révolution française abolit, la nuit du 4 août 1789, pour aboutir au principe d'une "contribution commune indispensable (...) également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés".

L'impôt sur le revenu des particuliers, même si il représente une faible part des recettes de l'État (20 %), tient le rôle de premier symbole de la fiscalité puisqu'il est le seul impôt progressif. En outre, il constitue un élément clef de l'attractivité de la France et de sa capacité à générer de la croissance économique. Il est donc politiquement extrêmement sensible puisqu'il finance les services collectifs et assure la solidarité, et fait l'objet d'une véritable exubérance réglementaire. De plus, il est "déclaratif" de sorte que chaque citoyen, même non imposable, doit communiquer ses revenus à l'administration et donc en maîtriser toutes les arcanes, sans même parler des chargés de clientèle en banque, des experts comptables ou des conseillers juridiques qui sont amenés dans le cadre de leur activité professionnelle à optimiser la situation fiscale de leurs clients. Pourtant, le constat du 11^e rapport du conseil des impôts de 1990 selon lequel "Cet impôt est malade de sa complexité et de l'inégalité de sa répartition" est toujours d'actualité plus de 15 ans après.

Objectifs

Appréhender les règles d'impositions des revenus des particuliers, afin d'être à même de bâtir une véritable "stratégie fiscale".

Plan du cours

Introduction.

Chapitre 1 : Principes généraux de l'IR.

Chapitre 2 : Détermination du résultat net de chaque catégorie de revenu.

Chapitre 3 : Détermination du revenu net imposable.

Chapitre 4 : Calcul et paiement de l'impôt.

Bibliographie indicative

Précis de fiscalité des entreprises, Cozian, Litec, dernière édition.

Mémento Fiscal, Francis Lefebvre, dernière édition.

Revue Fiduciaire.

Sites Internet :

<http://www.impots.gouv.fr>

<http://www.performance-publique.gouv.fr/>

← Plan S1

Unité 3 : Management

Année 1. 7^e semestre

Crédits : 6

Cette unité est composée de 2 éléments.

Planification et action marketing - PAM

Année 1. 7^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : Dominique BOURGEON-RENAULT

Crédits : 3

Description

Titre 1 : Le marketing stratégique.

Chapitre I : Le plan marketing.

Définition du marketing, la construction d'un plan marketing, Swot Analysis, environnement externe et environnement interne.

Objectifs

Savoir définir le concept de marketing.

Savoir analyser un marché.

Maîtriser l'approche de l'environnement interne et externe d'une entreprise.

Savoir définir une stratégie et maîtriser les leviers d'action (marketing opérationnel).

Connaitre la phase de contrôle en marketing.

Pré-requis

Avoir quelques connaissances sur les fonctions de l'entreprise (entre autres la fonction commerciale).

Bibliographie

Encyclopédies :

Heifer J.P. et Orsoni J., Encyclopédie du management, Paris, Vuibert.

Joffre P. et Simon Y., Encyclopédie de la gestion, Paris, Economica.

Encyclopédie de la gestion et du management, Paris, Dalloz-Sirey.

Manuels généraux :

Bon J. et Grégory P., Techniques marketing, Paris, Vuibert.

Darmon R., Laroche M. et Petrof J., Le marketing. Fondements et applications, Montréal, McGraw-hill.

Dayan A. et al., Marketing, (47^{me} Ed.), Paris, Puf.

Dubois P.L et Jolibert A., Le marketing. Fondements et pratique, Paris, Economica.

Gregory P., Marketing, Paris, Dalloz (Mémento). Helfer J.P. et Orsoni J., Marketing, Paris, Vuibert.

Kotler P. et Dubois B., Marketing Management, Paris, Publi-Union.

McCarthy E.J. et Perreault W.D., Le marketing. Une approche managériale, Paris, Economica.

Merunka D., Décisions marketing, Paris, Dalloz.

Micallef A. Le marketing, Paris, Litec.

Vernette E., Marketing Fondamental, Paris, Eyrolles Université.

Stratégie marketing :

Badot O. et Cova B., Le néo-marketing, Paris, ESF.

Lambin J.J., Le marketing stratégique, Paris, McGraw-Hill.

Ries A. et Trout J., Le positionnement, Paris, McGraw-Hill.

Lendrevie J., Lindon D. et Laufer R., Mercator. Théorie et pratique du marketing, Paris, Dalloz.

← Plan S1

Stratégie - STR

Année 1. 7^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : Karim MESSEGHEM

Crédits : 3

La stratégie est l'ensemble des choix et des processus qui déterminent dans leur ensemble les structures internes de l'entreprise et les relations que celle-ci entretient avec son environnement et qui visent l'obtention d'un avantage concurrentiel.

Bibliographie

- Atamer T. et Calori R., Diagnostic et décisions stratégiques, Dunod, 2003.
 Garrette B., Durand R., Dussauge P., Lisse (collectif HEC), Strategor, Politique générale de l'entreprise, Dunod, 2009.
 Johnson G., Scholes K., Stratégique, 9e édition, Pearson, 2011.
 Marchesnay M., Messegem K., Cas de stratégie de PME et d'entrepreneuriat, Editions Management et Sociétés, 2011.

⇐ Plan S1

Unité 4 : Outils

Année 1. 7^e semestre

Crédits : 6

Cette unité est composée de 2 éléments.

Statistique de gestion - SG

Année 1. 7^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : Zaka RASTIMALAHELO

Crédits : 3

L'objectif du cours est de donner aux étudiants une introduction conceptuelle à la statistique et à ses applications. Le cours insiste sur la pratique, sur la mise en oeuvre des techniques statistiques tout en apportant les fondamentaux indispensables à leurs utilisations pertinentes.

Description**Plan du cours****Partie 1 - Estimation**

1. L'estimation d'un paramètre.
 - (a) Le problème de l'estimation,
 - (b) Définition et propriétés d'un estimateur.
2. 1.2 Intervalles de confiance
 - (a) Intervalle de confiance pour la moyenne μ d'une population normale
 - (b) Intervalle de confiance pour la moyenne μ d'une population quelconque
 - (c) Intervalle de confiance pour une proportion

Partie 2 - Tests

2.1 Tests d'hypothèses.

1. 2.1.1 Principes
2. 2.1.2 Principes et notions de base d'un test d'hypothèse
 - 2.2 - Test sur la moyenne d'une population.
 - 2.3 - Test sur une proportion dans une population.
 - 2.4 - Test d'égalité des moyennes dans deux populations.
 - 2.5 - Test d'égalité de proportions dans deux populations.
 - 2.6 - Test d'ajustement à une loi et test d'indépendance de deux variables qualitatives.
1. 2.6.1 Test d'ajustement à une loi complètement définie
2. 2.6.2 Test d'ajustement à une loi incomplètement définie
3. 2.6.3 Test d'indépendance de deux variables qualitatives

Partie 3 - Régression

Régression linéaire simple.

- 3.1 - Le modèle et les hypothèses.
- 3.2 - Moments des estimateurs de moindres carrés.
- 3.3 - Estimation de la variance des erreurs.
- 3.4 - Qualité de l'ajustement, décomposition de la variance.
- 3.5 - Tests
 1. 3.5.1 Les tests de signification
 2. 3.5.2 Généralisation

3.6 - La prévision.

Bibliographie

Anderson David, R., Sweeney Dennis J., Williams Thomas A., Statistiques pour l'économie et la gestion, Ed. De Boeck Université, 6ème éd., Bruxelles, 2013.

Tribout B., Statistiques pour économistes et gestionnaires, Ed. Pearson Education, Paris, 2007.

⇐ Plan S1

Système d'information et ERP - SIE

Année 1. 7^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : Oussama BARRAKAT

Crédits : 3

Description**1. Introduction.**

Analyse systémique de l'entreprise.

2. Le système d'information.

Fonctions du SI.

Rôles du SI.

Qualités d'un SI.

3. Architecture des SI.

Architecture 1-Tiers.

Architecture 2-Tiers.

Architecture 3-Tiers.

4. Management de projet et SI.

Définition.

Architecture des ERP.

Mise en place d'un projet ERP.

Pré-requis

Organisation fonctionnelle des entreprises.

Objectifs

Acquérir la culture Système d'Information.

Etre capable d'analyser des solutions commerciales et de dialoguer avec des fournisseurs de solutions logicielles.

Intégrer un logiciel au sein d'un SI existant.

Savoir identifier des flux d'information.

Pouvoir collaborer à la mise en place d'un SI.

Appréhender un SI à haut niveau, dans sa globalité.

Avoir un minimum de connaissances techniques pour mieux comprendre les problèmes à plus bas niveau.

⇐ Plan S1

Unité 5 : Contrôle des organisations

Année 1. 7^e semestre

Crédits : 6

Cette unité est composée de 2 éléments.

Economie des entreprises - EE

Année 1. 7^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : Karine BRISSET

Crédits : 3

Description**Présentation du cours :**

Pour de futurs cadres d'entreprise ou de futurs dirigeants, il est important de comprendre et analyser les comportements stratégiques des entreprises, de comprendre l'impact d'une décision

stratégique sur l'environnement concurrentiel d'un secteur, d'analyser les forces et faiblesses d'une entreprise, les menaces qui pèsent sur elle face à la stratégie des concurrents. Vous devez être capable de mettre en place une stratégie qui engagera l'entreprise dans le moyen et long terme et d'en mesurer l'impact sur les concurrents, leurs réactions potentielles. Il est également primordial de pouvoir établir un audit interne sur les forces et faiblesses de l'organisation, sur les capacités internes de l'entreprise à appréhender son environnement externe : problèmes d'information, de communication, de coordination interne des actions. L'organisation interne est-elle en adéquation avec l'environnement concurrentiel dans lequel l'entreprise se trouve? Permet-elle de mettre en place la stratégie adoptée ou doit-elle évoluer? L'objectif de ce cours est de vous apporter des réponses méthodologiques à toutes ces problématiques afin de vous permettre d'appréhender le monde de l'entreprise, en maîtrisant l'environnement interne et concurrentiel dans lequel vous allez être confronté. Sur le plan méthodologique, nous utilisons à la fois les outils d'analyse de l'économie industrielle et du management.

Dans une première partie, nous nous intéressons à l'évolution du concept de firme (ch. 1) et des modes organisationnels internes aux entreprises ainsi qu'à l'évolution des relations inter-organisationnelles (ch. 2). Chaque chapitre nécessite un travail personnel de 5 h et doit être complété par la lecture d'articles sur les sujets abordés.

La seconde partie porte sur les relations stratégiques entre firmes. Il s'agit de comprendre dans un premier temps ce qu'on entend par l'adoption d'un comportement stratégique, la manière dont l'analyse économique étudie les relations stratégiques inter-firmes dans un contexte de concurrence imparfaite (où les firmes ont un certain pouvoir de marché). Ces bases permettent d'étudier les barrières à l'entrée et de mieux appréhender les relations verticales entre les entreprises de production et de distribution (ch. 3). Nous analysons ensuite l'évolution des rapports de force entre producteurs et distributeurs (ch. 4) et l'impact sur la concurrence.

Bibliographie

Partie 1 :

Textes de référence pour le chapitre 1 :

Coase R. H., « The Nature of the Firm », *Economica*, 1937, trad. française : La nature de la firme, RFE, vol. II, n° 1, 1987.

Machlup F., « Theories of the Firm : Marginalist Behaviorist, Managerial », *AER*, mars 1967.

Williamson O. E., *Markets and Hierarchies : Analysis and Antitrust Implications*, Free Press, 1975.

Williamson O. E., « Hierarchical Control and Optimum Firm Size », *JPE*, 75 (2), 1967.

Williamson O. E., « The Modern Corporation : Origins, Evolution, Attributes », *JEL*, vol. XIX, décembre 1981.

Williamson O. E., *The Economic Institutions of Capitalism*, Free Press, 1985, trad. française : Les institutions de l'économie, Inter-éditions, 1994.

Williamson O. E., « The New institutional Economics », *JEL*, vol. 38, 2000.

Textes de références pour le chapitre 2 :

Aoki M., Gustafson B., Williamson O. E. (dir.), *The Firm as a Nexus of Treaties*, Sage, 1990.

Aoki M., « Toward an Economic Theory of the Japanese Firm », *JEL*, vol. 26, 1990.

Baudry B., « L'apport de la théorie des organisations à la conception néo-institutionnelle de la firme. Une relecture de Williamson », *RE*, n° 1, 1999.

Coase R., *L'entreprise, le marché et le droit* (1988), éd. d'Organisation, 2005.

Malone T. W., Laubacher R. J., « Vers de nouvelles formes d'entreprise », *Futuribles* n° 243, juin, 1999.

Ménard C., *L'économie des organisations*, La Découverte, Repères, 1990.

Michel A., « Vers une économie d'entrepreneurs ? », *Futuribles* n° 243, juin 1999.

Moati P. et alii, "L'entreprise du XXI^e siècle", Ed. de l'Aube, 2002.

Partie 2 :

Textes de référence pour le chapitre 3 :

P. Aghion et P. Bolton, *Contracts as a barrier to entry*, *AER*; 77(3), 388-401, 1987.

A. Dixit, *A model of investment in entry deterrence*, *Economic Journal*, 90, 95-106, 1982.

R. Schmalensee, *Entry Deterrence in the ready-to-eat breakfast cereal industry*, *Bell Journal of Economics*, 9, 305-327, 1978.

Ouvrage :

Microeconomics : R.S. Pindick and D.L. Rubinfeld. Edité par Pearson. Chapitres 12 et 13.

Textes de références pour le chapitre 4 :

M.L Allain et C. Chambolle (2003) : les relations entre producteurs et fournisseurs, bilan et limite de 30 ans de régulation, *Revue Française d'Économie*, n°4, vol. 17, p 169-212.

P. Rey et J. Tirole (2000), Régulation des relations entre fournisseurs et distributeurs, rapport du CAE n°29.

Rapport d'expertise sur les relations producteurs-distributeurs de 2004 de Guy Canivet.

Supports pédagogiques

PPT sur l'évolution de la fonction achat dans les entreprises.

Articles de recherche ou appliqués.

← Plan S1

Contrôle de gestion - CG

Année 1. 7^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : Anne-Laure CALARNOU

Crédits : 3

Objectifs

Ce cours a pour objectif de présenter les mécanismes de base du contrôle budgétaire en calculant, décomposant et analysant les principaux écarts entre prévisions et réalités afin d'inspirer les mesures correctrices jugées souhaitables".

SECTION INTRODUCTIVE La place du contrôle budgétaire dans le contrôle de gestion.

Chapitre 1 - Définition du contrôle de gestion.

Chapitre 2 - Les finalités du contrôle de gestion.

- 1 Le contrôle de gestion doit orchestrer la décentralisation.
- 2 Le contrôle de gestion doit fournir des informations.
- 3 Le contrôle de gestion est un système de surveillance.

Chapitre 3 - Le processus du contrôle de gestion.

- 1 Phase de prévision (choix de l'objectif, choix des moyens).
- 2 Phase d'exécution (mise en oeuvre des actions).
- 3 Phase d'évaluation (examen des résultats).
- 4 Phase d'apprentissage.

Chapitre 4 - Les principaux outils du contrôle de gestion.

- 1 La comptabilité de gestion.
- 2 L'analyse budgétaire.
- 3 Les tableaux de bord.
- 4 Les prix de cession internes (PCI).

Chapitre 5 Définition du contrôle budgétaire.

SECTION 1 : Le contrôle budgétaire de la fonction de production.

Chapitre 1 : L'élaboration des coûts de production standards.

- 1 - Définitions.
- 2 - L'élaboration des coûts préétablis.

Chapitre 2 : Les écarts sur charges directes. 1 - Ecart sur matières ou écart sur main d'oeuvre directe.

- 2 Décomposition entre écart sur prix et écart sur quantité.
- 3 - Décomposition entre écart sur volume d'activité et écart global.

Chapitre 3 - Les écarts sur charges indirectes.

- 1 - Décomposition de l'écart total entre écart sur volume d'activité et écart global.
- 2 - Décomposition de l'écart global.

SECTION 2 : Le contrôle budgétaire de la fonction commerciale.

Chapitre 1 : La budgétisation de la fonction commerciale : de la prévision aux objectifs de vente.

Chapitre 2 - Les écarts sur chiffre d'affaires

- 1 Mode de calcul.
- 2 Analyse des écarts sur chiffre d'affaires.

Chapitre 3 - Les écarts sur marges.

- 1 Calcul de l'écart sur marge.
- 2 Décomposition de l'écart sur marge.

Bibliographie

"Contrôle de gestion" de Michel Gervais, chez Eyrolles.
"DCG 11 Contrôle de gestion", chez Supfoucher.

⇐ Plan S1

2. SEMESTRE 8

Unité 6 : Gestion de l'entreprise

Année 1. 8^e semestre

Crédits : 6

Cette unité est composée de 2 éléments.

Gestion des rémunérations - GR

Année 1. 8^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Loris GUERY**

Crédits : 3

Description

1. Les modèles de relations au travail : une importance relative de la rémunération au fil du temps.
2. Les rémunérations : une problématique RH en lien avec la gestion des effectifs et des compétences.
3. Les composantes de la rémunération et le suivi de la masse salariale.
4. Le contrôle de gestion sociale comme outil de suivi des effets des choix de rémunération.

Objectifs

L'objectif du cours est tout d'abord de faire en sorte que les étudiants connaissent les différentes composantes du mix-rémunération et soient en mesure d'analyser les évolutions de la masse salariale d'une année à l'autre.

Plus largement, les étudiants seront en mesure d'opérer des choix en matière de composition de la rémunération pour les différentes catégories de salariés, et ce en fonction des caractéristiques de l'entreprise et des autres pratiques de gestion des ressources humaines, de manière aboutir à un système de gestion des ressources humaines cohérent et aligner avec la stratégie de l'entreprise.

Pré-requis

Connaissances de base si possible en gestion des ressources humaines.
Techniques statistiques de base.

Bibliographie

Saint-Onge S., Thierault R., Gestion de la rémunération; théorie et pratique, Gaetan Morin, 2014.

⇐ Plan S2

Relations sociales - RS

Année 1. 8^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Françoise PIERSON**

Crédits : 3

Introduction

La problématique de l'action collective.
Un cas d'action collective : les conflits et leur gestion.

Objectifs

L'objectif de ce cours est de permettre à des managers d'être capables d'analyser les caractéristiques de l'action collective qui prend place au sein de l'entité qu'ils encadrent et de l'organisation toute entière mais aussi d'être capables de gérer les conflits.

Bibliographie

Landier H., Le management du risque social - Eviter les tensions et le désengagement, Eyrolles, Paris, 2013.

⇐ Plan S2

Unité 7 : outilsAnnée 1. 8^e semestre

Crédits : 6

Cette unité est composée de 2 éléments.

Analyse financière des comptes consolidés - AFCAnnée 1. 8^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : Thierry ROY

Crédits : 3

Description

1 - Les documents de synthèse en PCG et IFRS : bilan, compte de résultat, tableau de variation de la trésorerie.

2 - L'analyse du risque de faillite.

3 - L'analyse de la rentabilité et de la profitabilité.

De plus en plus d'entreprises font partie de groupes. L'analyse des comptes consolidés devient donc une compétence incontournable pour tout financier, pour évaluer notamment la performance économique et la solvabilité du groupe.

Objectifs

L'objectif du cours est d'acquérir les techniques et la méthodologie pour mener une analyse de la performance et de la situation financière d'un groupe.

Pré-requis

Cours de consolidation (M1) et d'analyse financière (L3).

Bibliographie

Roy T., DSCG 4 Comptabilité et audit, Nathan-Revue Fiduciaire.

← Plan S2

Mathématiques financières - MFAnnée 1. 8^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : Zaka RATSIMALAHELO

Crédits : 3

Description

Introduction.

Intérêts simples ; Intérêts composés.

Actualisation ; La valeur actuelle nette d'un investissement et indice de profitabilité d'un investissement.

Taux de rentabilité interne et durée de récupération.

Taux de rentabilité interne global ; La valeur actuelle nette globale et Indice de profitabilité global.

Emprunts Indivis.

Emprunts obligataires.

Objectifs

L'objectif du cours est de donner aux étudiants des outils nécessaires qui leur permettent d'effectuer de manière pertinente le choix d'investissement et le choix de financement.

Pré-requis

Calcul des suites arithmétiques et géométriques.

Bibliographie

Quittard-Pinon, F. 'Mathématiques financières', EMS.

← Plan S2

Unité 8 : LanguesAnnée 1. 8^e semestre

Crédits : 6

Cette unité est composée de 1 élément.

Cette UE vous propose un contenu varié pour développer vos compétences en anglais : un parcours thématique interactif sur Moodle et un parcours individuel sur une plateforme d'apprentissage de

l'anglais en ligne qui vous permettra de travailler, à la carte, les compétences que vous devez améliorer pour atteindre ou consolider le niveau intermédiaire avancé (B2) requis à l'université selon le CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues). Vous serez accompagnés par un enseignant tuteur qui animera le cours et vous conseillera dans votre cheminement qui débutera par un test de niveau sur la plateforme.

Ce cours se déroule sur l'année complète avec un contrôle continu de **7 évaluations** qui testeront les différentes compétences orales et écrites du niveau B2 du CECRL. La note finale sera basée sur la moyenne des **6 meilleures notes de l'année**. Une session 2 sera organisée **en ligne fin juin** pour cette UE.

Unité 9 : Finance

Année 1. 8^e semestre

Crédits : 6

Cette unité est composée de 2 éléments.

Finance internationale 1 - FI

Année 1. 8^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : Dominique POINCELOT

Crédits : 3

Description

Que l'entreprise cherche à maximiser sa valeur ou à créer de la richesse pour les actionnaires (CVA, création de valeur pour l'actionnaire), les gestionnaires seront soumis à 3 objectifs prioritaires et hiérarchisés :

- maximisation des bénéfices consolidés nets d'impôts (somme de tous les bénéfices des filiales converties en monnaie domestique),
- minimisation de la charge fiscale,
- gestion optimale des risques financiers (selon la composition en devises des différents flux des différents pays).

Avec le développement des échanges internationaux, les entreprises grandes ou petites se trouvent confrontées à des problématiques d'allocations de ressources dans le cadre international : choix d'investissement à l'étranger (filiales à l'étranger) et choix de financement. Elles sont soumises à de nombreux risques et notamment aux risques de taux de change et de taux d'intérêt. Le cours a pour objectif la maîtrise des techniques de couverture des risques et des financements internationaux et apporte les éléments de gestion financière internationale utiles aux PME ETI régionales dans le cadre de leur gestion des risques de taux d'intérêt et surtout de taux de change. Ces entreprises régionales connaissent un déficit de ressources humaines en la matière et renoncent souvent à se couvrir.

Plan

Partie 1 - Le marché des changes et la gestion du risque de change.

Partie 2 - Le marché des taux d'intérêt et la gestion du risque de taux d'intérêt.

Partie 3 - Les décisions d'investissement et les financements internationaux.

Remarque : nous ne traiterons pas de la fiscalité internationale (régime des exportations et des importations) et de la gestion de trésorerie internationale (BFR, ...).

Objectifs

Les étudiants seront en mesure de comprendre et d'appréhender les techniques de gestion financière internationale appliquées aux grandes entreprises mais surtout aux PME exportatrices/importatrices très présentes dans la grande région BFC.

Les outils, techniques de gestion des risques de taux de change et de taux d'intérêt doivent être maîtrisés afin de répondre aux exigences des entreprises en situation concrète suite à des opérations à l'étranger (exportation importation, position de change et suivi et couverture des risques), financements des exportations, assurance à l'export, et investissements à l'étranger.

Pré-requis

La partie sur la gestion des risques de changes est technique. Elle est accessible sans connaissance spécifique en M1. Cependant, les mécanismes des options demandent une bonne compréhension des 4 stratégies élémentaires (Achat CALL, vente CALL...).

Une fois cette analyse clarifiée, les étudiants pourront cerner les applications aux taux de change (options sur actions et surtout sur devises comme le dollar contre euro).

La partie gestion du risque de taux d'intérêt est aussi très technique. Elle requiert un peu plus de temps de travail afin de comprendre les contrats futurs sur taux d'intérêt (contrats futurs Euribor...).

Bibliographie

Poincelot D., Les marchés de capitaux français', Editions Management et sociétés, Les essentiels de la gestion, 1998.

Descamps C.; Soichot J., Gestion financière internationale', Les essentiels de la gestion, Litec, 1995.

Simon Y., Lautier D., Finance Internationale et gestion des risques, Economica, 2014.

← Plan S2

Marchés financiers et gestion de portefeuille - MFG

Année 1. 8^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Dominique POINCELOT**

Crédits : 3

Description

La gestion financière est centrale pour arbitrer les choix d'investissement et de financement. Il est nécessaire de bien connaître les différents produits et marchés financiers à la disposition des entreprises et les techniques d'allocation d'actifs.

Deux parties sont proposées :

Une partie sur l'organisation et le fonctionnement des marchés financiers est assez peu technique. C'est une partie "assez littéraire" et des exemples permettent de mieux cerner l'organisation des marchés (taux d'intérêt, monétaires, actions, obligations). Plusieurs animations sont créées pour donner des exemples et illustrations à travers des vidéos de quelques minutes. Des simulations de portefeuilles, passage d'ordres de bourse sont données.

La seconde partie introduit la notion de gestion de risques et de portefeuille. Elle est plus technique. Elle requiert un peu plus de temps de travail afin de comprendre les objectifs et les modèles d'analyse rendement/risque. La gestion financière est centrale pour arbitrer les choix d'investissement et de financement. Il est nécessaire de bien connaître les différents produits et marchés financiers à la disposition des entreprises et les techniques d'allocation d'actifs.

Objectifs

Le cours permet aux étudiants de Master 1 :

- d'appréhender les différents marchés financiers français (marché obligataire et marché actions), leur organisation et fonctionnement et les techniques d'introduction,
- de maîtriser les outils et méthodes de gestion de portefeuille en abordant les techniques de gestion : la gestion active (analyse fondamentale, analyse technique), la gestion alternative et la gestion passive issues de la théorie financière et des pratiques des gérants.

Une partie du cours, notamment sur l'organisation institutionnelle, est déjà abordée en L3, mais pour mieux appréhender les techniques d'émission et renforcer les connaissances, nous avons opté pour une reprise approfondie de ces éléments.

Pré-requis

L'étudiant doit avoir une bonne capacité d'analyse des documents comptables et financiers acquis en Licence. Le cours apporte des connaissances générales en finance d'entreprise et de marché : capacité de mobiliser des outils comptables, statistiques descriptives.

Bibliographie

Poincelot D., 'Les marchés de capitaux français', Editions Management et sociétés, Les essentiels de la gestion, 1998.

Poincelot D., Galano, E., Gestion et ingénierie du patrimoine, EMS, LIVRES PLUS SPECIALISES (pocket), 2006.

Grandin P., La gestion de portefeuille d'actions, cahier 128, Nathan université cours et Exercice, 1998.

Bencel E., La gestion alternative, Ed. Du Verneuil, 2004.

← Plan S2

Unité 10 : Pilotage et décision

Année 1. 8^e semestre

Crédits : 6

Cette unité est composée de 2 éléments.

Comptabilité de gestion approfondie - CGAAnnée 1. 8^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Benoit PIGÉ**

Crédits : 3

Description

Séance 1 : La gestion stratégique des coûts : consommation de ressources et création de valeur.

Séance 2 : La distinction marché et organisation, prix et coûts.

Séance 3 : L'identification des ressources de l'entreprise.

Séance 4 : La structure organisationnelle et la notion d'activité.

Séance 5 : Les consommations de ressources par les centres d'activité.

Séance 6 : Les activités support.

Séance 7 : Les standards de coûts.

Séance 8 : La gestion stratégique des ressources humaines.

Séance 9 : L'adéquation création de valeur et consommation de ressources.

Séance 10 : Le choix « make or buy », fabriquer ou sous-traiter.

Objectifs

Comprendre la relation entre consommation de ressources et création de valeur.

Disposer de la méthodologie et des outils pour mettre en place un suivi des coûts par activités dans une perspective de gestion stratégique de l'organisation.

Bibliographie

Pigé B., Gestion stratégique des coûts : du management des activités au Lean Management, Editions EMS (Management et Société), Les Essentiels de la Gestion, 2012.

[← Plan S2](#)**Reporting et pilotage de performance - RPP**Année 1. 8^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Benoit PIGÉ**

Crédits : 3

Description

Séance 1 : Les enjeux de l'information.

Séance 2 : Les organisations et les acteurs concernés par le contrôle de gestion.

Séance 3 : Les fonctions du contrôle budgétaire.

Séance 4 : Les étapes préalables et l'élaboration des budgets.

Séance 5 : La construction et l'élaboration des budgets.

Séance 6 : Le choix des structures organisationnelles.

Séance 7 : La mesure des réalisations et l'évaluation de la performance.

Séance 8 : Le reporting.

Séance 9 : L'horizon du contrôle budgétaire et le rolling forecast.

Séance 10 : L'intégration d'une approche stratégique et opérationnelle, le balanced scorecard.

Objectifs

Comprendre l'intérêt et les limites d'une approche par le contrôle budgétaire.

Connaître les différentes étapes d'élaboration d'un budget et les outils de contrôle budgétaire.

Maîtriser la démarche de construction d'un tableau de bord pour le reporting et le contrôle de gestion.

Bibliographie

Pigé B., Reporting et contrôle budgétaire, 2^e édition, Editions EMS (Management et Société), Les Essentiels de la Gestion, 2011.

[← Plan S2](#)

XVII. Master 2 spécialité Finance en Entreprise

Le semestre 9 (administratif) s'étale pédagogiquement sur 1,5 année, de septembre de l'année n à fin janvier de l'année $n + 2$.

Le semestre 10 (administratif) est constitué uniquement d'un stage de 4 à 6 mois, qui doit impérativement se terminer avant le 31 août de l'année universitaire.

Unité	Intitulé	Crédits
1^{re} année du M2 : 1^{re} partie du semestre 9		
1 ^{re} année du M2 (1 ^{re} partie du semestre 9) - Première période ¹		
U1	Contrôle et comptabilité approfondie	
	Diagnostic financier et stratégique	2
	Contrôle de gestion approfondi	2
	Normes comptables internationales	2
U2	Environnement juridique et fiscal	
	Droit du financement	2
	Fiscalité et comptabilité des décisions financières	2
	Fiscalité internationale	2
1 ^{re} année du M2 (1 ^{re} partie du semestre 9) - Deuxième période ²		
U3	Instruments financiers	
	Finance internationale 2	2
	Gestion de trésorerie	2
	Gestion des actifs financiers	2
U4	Outils de décisions financière	
	Contrôle et gouvernance des organisations	3
	Audit	3
2^e année du M2 : 2^e partie du semestre 9 + semestre 10		
2 ^e année du M2 (2 ^e partie du semestre 9) - Première période ¹		
U5	Gestion financière des entreprises	
	Analyse financière approfondie	2
	Ingénierie financière	2
	Structure financière, coût du capital et création de valeur	2
2 ^e année du M2 (semestre 10) - Deuxième période ²		
U6	Stage	30
UE Optionnelle	Anglais professionnel	

1. La première période d'enseignement va d'octobre à fin janvier.

2. La deuxième période d'enseignement va de février à fin mai.

3. L'enseignement des unités en vert est annuel (octobre à fin mai).

1 Evaluation et stage

L'évaluation des aptitudes résulte d'examens sous la forme d'épreuves écrites de 2h, communes à tous les étudiants. Le stage est suivi d'un rapport obligatoire et d'une soutenance.

2 Organisation des cours

Les étudiants devront suivre tous les cours.

Unité 1 : Contrôle et comptabilité approfondie

Année 1. 9^e semestre

Crédits : 6

Cette unité est composée de 3 éléments.

Diagnostic financier et stratégique - DFS

Année 1. 9^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : Pascale BRENET

Description

Cet enseignement permet aux étudiants d'avoir une compréhension globale de l'entreprise en associant analyse stratégique et analyse financière. L'analyse financière et stratégique doit permettre d'étudier l'évolution de l'entreprise dans le temps (données sur une période d'au moins trois ans) et dans l'espace (comparaison de la situation de l'entreprise avec celle de ses concurrents et de l'ensemble de son secteur d'activité).

Le cours est proposé en pédagogie inversée à l'aide de plusieurs études de cas. L'analyse financière étant abordée dans d'autres cours du master Finance, le cours apporte des notions et outils d'analyse stratégique et invite les étudiants à mobiliser leurs connaissances issues des enseignements de finance.

Les études de cas sont choisies afin de montrer des entreprises variées par la taille, le secteur d'activité et le degré d'innovation, situées dans des dynamiques de croissance ou au contraire en difficulté.

A l'issue de ce cours, les étudiants seront capables de procéder au diagnostic d'une entreprise en mettant en perspective ses performances (ou difficultés) financières avec ses choix stratégiques, sa position concurrentielle et le potentiel des marchés sur lesquels elle opère. Il s'agit donc de rapprocher les données financières des aspects factuels de la stratégie de l'entreprise.

Objectifs

Réaliser un diagnostic stratégique.

Mobiliser les outils d'analyse stratégique.

Réaliser une analyse comparative entre plusieurs entreprises concurrentes (Étalonnage).

Réaliser une analyse financière contextualisée.

Rédiger une note de synthèse sur une entreprise.

Construire des préconisations stratégiques sur la base d'un diagnostic préalable.

Bibliographie

Lehmann-Ortega L., Leroy F., Dussauge P., Durand R., Stratégor - 6e Edition - Toute la stratégie d'entreprise, Dunod, 2013.

Johnson G., Whittington R., Kevan Scholes K., Angwin D., Regnér P., Fréry F., Stratégique, 10e Edition, Pearson, 2014.

Vernimmen P., Quiry P., Yann Le Fur, Finance d'entreprise, Dalloz, 2016.

← Plan S3 année 1

Contrôle de gestion approfondi CGA

Année 1. 9^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : Charles DUCROCQ

Crédits : 2

Objectifs

Appréhender le métier de contrôleur de gestion dans sa complexité et dans sa diversité.
Le contrôleur de gestion est un prestataire interne dont la mission est multiple :
aider les responsables opérationnels à identifier les facteurs de progrès et à mettre en oeuvre les outils et les actions nécessaires,
permettre aux managers de disposer des éléments de modélisation et donc d'optimisation permanente de leurs choix dans leurs multiples impacts, notamment économiques et financiers. Le contrôle de gestion est une partie majeure du processus de management, consistant à :
définir des objectifs,
en assurer le suivi,
identifier les décisions correctives,
piloter,
et mesurer la performance de l'entreprise.

Cela suppose : une bonne connaissance des techniques de calcul de coûts, une approche transversale de la gestion et un travail personnel de lecture et de préparation des cas.

Plan du cours

1. Comptabilité de gestion, les différentes méthodes.

Distinction charge coût ; Passage des charges par nature aux charges par destination.

Distinction charge directe - charge indirecte ; Distinction charge fixe - charge variable.

Pertinence des calculs de coûts.

Relation prix de vente coût.

Les coûts de non qualité.

Distinction coût complet coût partiel.

Suivi des performances en termes de coûts complets ou par activités.

Les coûts par activités, méthode ABC.

Le compte d'exploitation analytique CEA.

Le seuil de rentabilité.

2. Contrôle stratégique.

Adaptation aux métiers et à l'environnement de l'entreprise.

Intégration des objectifs et de la stratégie des dirigeants.

Prise en compte des résultats économiques de l'entité et de sa situation financière.

Diagnostic de la situation organisationnelle.

Diagnostic du processus de gestion.

Diagnostic technique du système de contrôle de gestion : outils adaptés à la situation de l'entreprise, fonctionnement de chaque outil et sa cohérence avec les besoins en informations des centres de responsabilité, correspond aux délégations d'autorité.

Aide à la décision stratégique et tactique en matière de finance.

Système d'information de gestion et aide à la décision stratégique.

Méthodes de planification et mise en oeuvre des décisions stratégiques.

Les systèmes de contrôle et leur implication sur le processus stratégique et d'aide à la décision.

Cas Azur.

Cas Todaraz.

3. Contrôle et organisation des entreprises.

Mission de la fonction finance, son organisation et ses objectifs en matière de contrôle de gestion ; audit et contrôle de la fonction comptable et financière ; audit des outils et méthodes de la fonction comptable et financière.

Cas Croissant d'Or.

Cas Aquasol.

Cas Ramel.

4. Tableau de bord, Balanced Scorecard.

Définitions et principes ; Reporting ; Multidimensionnalité ; Indicateurs de tableau de bord Tableau de bord de direction générale et suivi des objectifs stratégiques.

Balanced Scorecard BSC Exemple : TB hôpital Exemple : TB Plastaliment.

Exercice : Aquasol, tableau de bord prospectif.

Automatisation des tableaux de bord et cohérence du contrôle de gestion : deux cas.

Bibliographie indicative

Livres de référence du cours :

Augé B., Naro G., DCG 11 contrôle de gestion - Annales actualisées, Dunod, 2014.

- Burlaud A., Langlois G., Bringer M., Bonnier C., DCG 11 Contrôle de gestion. Manuel et applications, Foucher, 6ème édition, 2014.
- Burlaud A., Jougleux M., Livian Y.F., DSCG3 Management et contrôle de gestion, Foucher, 3ème édition, 2009.
- Bouquin H., Thiéry-Dubuisson S., Comptabilité de gestion. Exercices et études de cas, Economica, 2010.
- Demeestère R., Lorino P., Mottis N., Contrôle de gestion et pilotage de l'entreprise, Dunod, 4ème édition, 2009.
- Fabre P., Sépari S., Solle G., Charrier H., Thomas C., Management et contrôle de gestion. DSCG3. Manuel et applications, corrigés inclus, Dunod, 3ème édition, 2014.
- Fernandez A., Les nouveaux tableaux de bord des managers. Le projet Business Intelligence clés en main, Eyrolles, 6ème édition, 2013.
- Gervais M., Contrôle de Gestion, Economica, 9ème édition, 2009.
- Grandguillot B., Grandguillot F., Comptabilité de Gestion - Eléments fondamentaux, Gualino, 12ème édition, 2011.
- Iribarne P., Les Tableaux de bord de la performance - Les concevoir et les aligner sur les facteurs clés de succès, les déployer en actions prioritaires, Dunod, 3ème édition, 2009.

Sélection de sites internet relatifs au contrôle de gestion :

- <http://www.cam-i.org> Site américain d'un groupe de recherche (le cam-i) regroupant professionnels et chercheurs et destiné à faire évoluer les techniques en contrôle de gestion.
- <http://www.cimaglobal.com> Site du Chartered Institute of Management Accountants.
- <http://www.balancedscorecard.org/>
- <http://www.manager-go.com/finance/>

← Plan S3 année 1

Normes comptables internationales - NCI

Année 1. 9^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Thierry ROY**

Crédits : 2

Description

Les thèmes suivants pourront être abordés :

- la location financement (le crédit-bail),
- la juste valeur,
- les instruments financiers,
- les provisions,
- les stocks.

More than 100 countries speak the same accounting language today, whereas a decade ago, no major economy used the IFRS (Mr Mario DRAGHI, President de la BCE ; 9 Juillet 2014 ; Londres)

Objectifs

L'objectif du cours est de maîtriser l'information financière en normes IFRS sur certains points comptables délicats.

Pré-requis

Cours de comptabilité en normes françaises.

Bibliographie

- Roy T. et al., Comptabilité et Audit, UE 4 DSCG, Nathan/Revue-Fiduciaire, 2016.
- Raffournier B., Les Normes comptables internationales (IFRS), Economica, 5e édition, 2012.
- Stolowy H, M. J. Lebas, Y. Ding, G. Langlois, Comptabilité et analyse financière - Une perspective globale, 3e édition, Pearson, 2013,
- Dick W. et Missonier-Piera F., Comptabilité financière en IFRS, Pearson Education.
- Obert R., Pratique des normes IAS/IFRS, Dunod
- Véron N, Autret M. et Galichon A., L'information financière en crise, Odile Jacob, 2004.

← Plan S3 année 1

Unité 2 : Environnement juridique et fiscal.

Année 1. 9^e semestre

Crédits : 6

Cette unité est composée de 3 éléments.

Droit du financement - DFAnnée 1. 9^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Djaoudath ALIDOU**

Crédits : 2

Description

Ingénierie financière juridico-financière de haut de bilan.
Introduction en Bourse : avantages et inconvénients.
Financement international, européen et régional...
Financement éthique (financement participatif...).

Objectifs

Connaître les principales opérations financières (fusion...) et les impacts sur la structure du bilan.
Connaître les principales sources de financement à long et moyen terme.
Connaître les développements récents concernant la finance "éthique".

Bibliographie

Lamy, droit du financement, 2016.

⇐ Plan S3 année 1

Fiscalité et comptabilité des décisions financières - FCDAnnée 1. 9^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Souhir KHEMIR**

Crédits : 2

Description

La fiscalité et la comptabilité :
Des revenus des capitaux mobiliers.
Du passage à la structure sociétaire.
De la transmission de la société.
De la restructuration d'entreprise.

Objectifs

Comprendre comment la fiscalité influence la prise des décisions de financement des personnes physiques et morales.
Savoir enregistrer comptablement les principales décisions financières liées aux problématiques ci-dessus.

Pré-requis

Ecritures comptables de base.

Bibliographie

Mémento fiscal chez Francis Lefebvre
Manuel de Comptabilité approfondie (DCG 10)

⇐ Plan S3 année 1

Fiscalité internationale - FIAnnée 1. 9^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Souhir KHEMIR**

Crédits : 2

Description

La double imposition internationale et sa solution conventionnelle.
La fiscalité des personnes physiques : la territorialité de l'impôt sur le revenu (IR).
La fiscalité des personnes morales : la territorialité de l'impôt sur les sociétés (IS).
Optimisation, évasion ou fraude fiscale.

Objectifs

Donner une vision d'ensemble des principes fiscaux concernant une personne physique ou morale en lien avec l'étranger.
Comprendre comment éviter la double imposition par l'utilisation des conventions fiscales internationales.

Pré-requis

Les modes de calcul nationaux de l'IR et de l'IS.

Bibliographie

Précis de fiscalité internationale de Bernard Castagnède.

← Plan S3 année 1

Unité 3 : Instruments financiers

Année 1. 9^e semestre

Crédits : 6

Cette unité est composée de 3 éléments.

Finance internationale 2 - FI2

Année 1. 9^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : Evelyne POINCELOT

Crédits : 2

Description

Présentation du marché des changes : les taux de change et les fourchettes de cotation, les positions de change, les acteurs, les principales opérations réalisées.

Présentation des risques de change et des techniques de gestion de la position de change.

Les couvertures fermes.

Les couvertures permettant de profiter d'une évolution favorable des taux de change (avec une présentation des principaux marchés internationaux de produits dérivés).

Les principaux déterminants des taux de change (théories de la parité des taux couverte et non couverte, théorie de la parité des pouvoirs d'achat, relation de Fisher internationale...).

Les spécificités de la gestion financière dans un contexte international.

Objectifs

Connaître les risques de change et leurs conséquences.

Choisir les moyens de couverture adaptés.

Comprendre les déterminants des taux de change et le fonctionnement du marché des changes.

Connaître les spécificités de la gestion financière dans un contexte international.

Pré-requis

Savoir lire un bilan et un compte de résultat.

Bibliographie

Bouchet M., Langlois G., Salin P., Gestion et finance internationales, Pearson Education, 10^{ème} Edition, 2004

De La Bruslerie H., Eliez C., Trésorerie d'entreprise : gestion des liquidités et des risques, Paris, Dalloz, coll. Gestion, 3^{ème} Edition, 2012.

Desbrieres Ph., Poincelot E., Gestion de trésorerie, EMS, collection les essentiels de la gestion', 2^{ème} Edition, 2015.

Fontaine P., Gresse C., Gestion des risques internationaux, coll. Hypertaux, Dalloz, 2003.

Jura M., Technique financière internationale, Dunod, 2^{ème} Edition, 2003.

La Baume C., Rousset A., Taufflieb Ch., Couverture des risques de change et de taux dans l'entreprise, Economica, AFTE, 1999.

Peyrard J., Gestion financière internationale, coll. Vuibert Gestion, 5^{ème} Edition, 2005.

Simon Y., Morel C., Finance internationale, Economica, collection gestion, 11^{ème} Edition, 2015.

Simon Y., Lautier D., Finance internationale et gestion des risques, Economica, 7^{ème} Edition, 2013.

← Plan S3 année 1

Gestion de trésorerie - GT

Année 1. 9^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Evelyne POINCELOT**

Crédits : 2

Description

L'évaluation des flux financiers :

Définition et explication de la trésorerie,

La prévision des flux.

Le système de gestion de trésorerie en date de valeur.

La gestion optimale de la structure de trésorerie prévisionnelle :

Les conditions bancaires et la présentation des différents taux utilisés en gestion de trésorerie.

Présentation des instruments de placement et de financement de trésorerie.

Les décisions d'arbitrage.

Le diagnostic mensuel de la trésorerie.

La gestion de trésorerie dans les groupes.

Objectifs

Connaître les principaux outils permettant de prévoir les flux (plan financier, budget de trésorerie, fiche en valeur...).

Connaître les principaux instruments de placement et de financement utilisés en France (avantages et inconvénients respectifs).

Connaître les spécificités de la gestion de la trésorerie dans les groupes.

Pré-requis

Savoir lire un bilan et un compte de résultat,

Connaître les principaux concepts en finance d'entreprises (ex : FDR, BFR...).

Bibliographie

Ouvrages en finance d'entreprise et plus spécialisés en gestion de trésorerie.

Charreaux G., Finance d'entreprise, Cormelles-le-Royal, EMS, 3ème Edition, 2014.

Cellier-Delienne A., Khath S., Gestion de Trésorerie, 3ème Edition, Economica, coll. Techniques de Gestion, 2012.

Chesneau D., Ranson G.P, Trésorerie, risques de marché et gouvernement d'entreprise, Economica, coll. AFTE, 2006.

De La Bruslerie H., Eliez C., Trésorerie d'entreprise : gestion des liquidités et des risques, Paris, Dalloz, coll. Gestion, 3ème Edition, 2012.

Desbrières PH., Poincelot E., Gestion de Trésorerie, ed. Management, coll. Les essentiels de la gestion, 2ème Edition 2015.

[← Plan S3 année 1](#)**Gestion des actifs financiers - GAF**Année 1. 9^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Dominique POINCELOT**

Crédits : 2

Description

Le cours est fondé sur la gestion de risques et de portefeuille. Il est plus technique et approfondi que le cours de M1 (marchés financiers). Il requiert un peu plus de temps de travail afin de comprendre les objectifs et les modèles d'analyse rendement/risque. Il est nécessaire de bien connaître les différents produits et marchés financiers à la disposition des entreprises et les techniques d'allocation d'actifs.

3 parties sont proposées :

Partie 1. La gestion passive des actifs financiers.

C'est une partie sur la gestion du couple rendement/risque (risque et diversification, modèle Medaf),

Partie 2. La gestion active des actifs financiers.

Evaluation actuarielle des actifs financiers, analyse technique, gestion active avec l'évaluation à partir du Medaf.

Partie 3. La performance des actifs financiers et l'efficience des marchés.

Mesures traditionnelles de la performance (Sharpe, Theynor, Jensen) et les test d'efficience (faible, semi forte CAR).

Des animations, simulations de gestion d'actifs sont proposées (choix d'actifs d'après les cours 2015 et le MEDAF).

3 vidéos sont également proposées afin de mieux cerner les techniques de gestion (leurs applications).

Objectifs

Le cours permet aux étudiants de Master 1 Management :

D'appréhender sommairement les différents marchés financiers français (marché obligataire et marché actions)

De maîtriser les outils et méthodes de gestion d'actifs (actions, obligations) en abordant les techniques de gestion : la gestion active (analyse fondamentale, analyse technique), la gestion alternative et la gestion passive issues de la théorie financière et des pratiques des gérants.

Pré-requis

L'étudiant doit avoir une bonne capacité d'analyse des documents comptables et financiers acquis en Licence et/ou en M1. Le cours apporte des connaissances générales en finance d'entreprise et de marché : capacité de mobiliser des outils comptables, statistiques descriptives.

Bibliographie

Poincelot D., « Les marchés de capitaux français », Editions Management et Sociétés, Les essentiels de la gestion, 1998.

Poincelot D., Galano, E., Gestion et ingénierie du patrimoine, EMS, 2006.

Livres plus spécialisés (pocket)

Grandin P., La gestion de portefeuille d'actions, cahier 128, 1998 Nathan université, Cours et Exercice.

Bencel E. La gestion alternative, Edition du Verneuil, 2004.

← Plan S3 année 1

Unité 4 : Outils de décisions financières

Année 1. 9^e semestre

Crédits : 6

Cette unité est composée de 2 éléments.

Contrôle et gouvernance des organisations - CGO

Année 1. 9^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Benoît PIGÉ**

Crédits : 3

Description

- 1 - L'entreprise en tant que propriété des actionnaires.
- 2 - Le conflit d'intérêt entre actionnaires et dirigeants.
- 3 - Le conseil d'administration, organe de contrôle des dirigeants.
- 4 - La politique d'incitation.
- 5 - La communication financière, les IFRS.
- 6 - L'audit en tant que certification des états financiers.
- 7 - La théorie des parties prenantes.

Objectifs

Comprendre et étudier les enjeux de contrôle et d'audit liés à la gouvernance des entreprises.

Bibliographie

Pigé B., Ethique et Gouvernance des Organisations, Economica, 2010.
 Paper X. & Pigé B., Normes comptables internationales et gouvernance des entreprises : le sens des normes IFRS, EMS, 2009.
 Pigé B., Gouvernance, Contrôle et Audit des Organisations, Economica, 2008.
 Pigé B., sous la direction de, Qualité de l'audit, DeBoeck, 2011.

← Plan S3 année 1

Audit - AUD

Année 1. 9^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : Benoît PIGÉ

Crédits : 3

Description

- 1 - Le contrôle interne.
- 2 - Les normes de contrôle interne du COSO.
- 3 - L'audit.
- 4 - La révision comptable et la certification des comptes.
- 5 - Les outils de l'audit comptable.
- 6 - L'approche en termes de cycles.

Objectifs

Découvrir et maîtriser le processus d'audit en partant d'une approche par les risques.

Bibliographie

Pigé B., Audit et contrôle interne, 3^{ème} Edition, EMS, 2009.

← Plan S3 année 1

Unité 5 : Gestion financière des entreprises.

Année 2. 9^e semestre

Crédits : 6

Cette unité est composée de 3 éléments.

Analyse financière approfondie - AFA

Année 2. 9^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : Jean-Marie CHARBONNIER

Crédits : 2

Description

Les bases de l'analyse financière telle qu'elle est utilisée par les Banques : le retraitement des documents comptables.
 Les principaux ratios et les décisions quant à l'avenir de la relation.
 Les besoins de trésorerie et leurs solutions.
 Les besoins d'investissement et leurs financements.

Objectifs

L'objectif du cours est de connaître la manière dont les banques utilisent les documents comptables pour décider de l'avenir de leurs relations et des solutions qu'elles accorderont, ou pas, aux besoins de trésorerie et/ou d'investissement de leurs clients professionnels et entreprises.

Bibliographie

Peyrard J., Analyse Financière, Vuibert, 2006.
 Solnuk B., Gestion Financière, Nathan, 2005.

← Plan S4

Ingénierie financière - IF

Année 2. 9^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : Jean-Baptiste CARTIER

Crédits : 2

Description

Définir le périmètre du cours

Le concept de gestion financière est relativement simple à définir. Il n'en est pas de même du concept d'entreprise, tant celle-ci recouvre des réalités différentes, selon qu'elle soit publique ou privée, financière, commerciale ou industrielle, grande ou petite, société personnelle ou société de capitaux, PME ou groupe, cotée en bourse ou non. . .

Ce cours de gestion financière de l'entreprise traite exclusivement de l'entreprise industrielle ou commerciale, quelle que soit sa taille, son degré de maturité ou la structuration de son capital (familial ou détenu par des investisseurs de marché). Il ne traite pas des entreprises financières (banques et institutions financières).

Ce cours vise à dégager de situations très diverses d'entreprises un certain nombre de caractéristiques génériques de la gestion financière de l'entreprise et à définir une typologie de problématiques et d'outils de gestion financière permettant d'y répondre.

Ce cours ne porte que sur la finance de l'entreprise, et ne traite donc que par incidente la finance de marché, dès lors que les produits financiers qui se développent sur les marchés financiers facilitent ou déterminent les décisions de gestion financière de l'entreprise.

Ce cours ne traite que de gestion financière. Il ne s'appesantit donc pas sur les autres aspects de la vie de l'entreprise (problématiques industrielles, humaines, juridiques, de contrôle. . .)

Définir ce qu'est la gestion financière de l'entreprise :

Traditionnellement, les objectifs de la fonction financière de l'entreprise s'articulent autour de cinq axes :

Définir la politique financière de l'entreprise : hiérarchiser les priorités en fonction des moyens financiers de l'entreprise et de sa stratégie,

Évaluer la rentabilité de l'entreprise et l'opportunité financière des projets de développement qui sont les siens,

Prévoir l'impact financier des décisions prises pour préserver la solvabilité et la liquidité de l'entreprise,

Contrôler le bon déroulement des prévisions et mettre en place toute action correctrice jugée nécessaire,

Analyser les performances de l'entreprise tant au niveau des moyens économiques et financiers mis à sa disposition que de ses résultats.

L'évolution de l'environnement dans lequel l'entreprise évolue a élargi la fonction financière :

à la gestion des risques : évaluer, anticiper et couvrir l'impact financier de ces derniers,

à une participation plus active aux décisions stratégiques : intégrer les impacts juridiques, comptables et fiscaux de celles-ci, intégrer la réaction des marchés financiers aux décisions prises,

à une sophistication des outils de reporting et de contrôle dans le cadre du développement des groupes et de l'internationalisation de l'entreprise,

à une complexification de la relation avec les banques, compte tenu de la montée de la concurrence dans le domaine bancaire et de la complexification des outils de financement.

La gestion financière de l'entreprise est la concrétisation quotidienne de la vie de l'entreprise sur ses comptes, de trésorerie, de bilan et de résultat et l'optimisation - en termes de coûts et de sécurité des flux financiers et de la structure de financement de l'entreprise.

Ce cours comprendra 6 parties :

1. Quelques notions de base sur l'entreprise et l'analyse financière.

2. La gestion des flux de court terme ou gestion de trésorerie.

3. L'évaluation financière des investissements de l'entreprise.

4. Les modalités de financement de l'entreprise.

5. La planification financière.

6. L'ingénierie financière ou les modalités de financement des décisions stratégiques de l'entreprise.

⇐ Plan S4

Structure financière, coût du capital et création de valeur - SFC

Année 2. 9^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Evelyne POINCELOT**

Crédits : 2

Description

1 - Création de valeur et choix des investissements.

Une mesure objective de création de valeur : la VAN.

L'inadéquation des critères concurrents de choix des investissements.

La détermination de la VAN.

Les difficultés dans l'application du critère de la VAN.

Exercices corrigés.

2 - La détermination du coût des fonds propres externes.

La relation entre la rentabilité et le risque.

Le MEDAF, modèle d'équilibre des actifs financiers.

3 - Décisions de financement et création de valeur.

Les fondements de la relation entre la structure de financement et la valeur de l'entreprise.

La détermination du coût du capital (ou coût moyen pondéré du capital).

La création de valeur : les différentes méthodes d'évaluation.

Objectifs

Connaître et comparer les critères de choix d'investissement.

Déterminer le coût des fonds propres et du capital.

Préciser la relation entre la structure de financement et la création de la valeur.

Déterminer les choix de financements optimaux.

Pré-requis

Savoir lire un bilan et un compte de résultat.

Bibliographie

Berk J., De Marzo P., Capelle-Blancard G., Couderc N., Finance d'entreprise, 3ème Edition, Pearson Education, 2014.

Brealey RA., Myers SC. Allen F., Principes de gestion financière des sociétés, 9ème Edition, Pearson Education, 2016.

Charreaux G., Finance d'entreprise, Cormelles-le-Royal, EMS, 3ème Edition, 2014.

Chrissos J., Gillet R., Décision d'investissement, 2ème Edition, Pearson Education, coll. Gestion appliquée, 2008.

Leuttenegger M-A, Gestion de portefeuille et théorie des marchés financiers, 2ème Edition, Economica, 1999.

Ross S.A, Westerfield R.W, Jaffe J.F, Corporate Finance, traduction et adaptation françaises, ed. Dunod, 2005.

Vernimmen P., Finance d'entreprise, 14ème édition, ed. Dalloz, 2016.

⇐ Plan S4

Unité 6 : StageAnnée 2. 10^e semestre

Cours annualisé, d'octobre à mai

Crédits : 30

Cette unité est composée de 1 élément.

StageAnnée 2. 10^e semestre

Cours annualisé, d'octobre à mai

Crédits : 30

Le stage se déroule sur une durée de 4 mois (minimum) à 6 mois (maximum) en entreprise. Il doit impérativement se terminer au 31 août de l'année universitaire. Voici quelques étapes pour mener à bien votre recherche.

1. La recherche du stage.

L'étudiant doit chercher un stage dans une organisation : entreprise, PME, PMI, groupes industriels, grande distribution, banques et assurances, mais aussi collectivités, institutions, cabinets d'experts, agences, associations.

L'objet est de trouver une organisation qui vous accueillera et proposera une mission autour d'un thème dans les domaines de la finance, comptabilité, contrôle de gestion, fiscalité et management.

Par exemple, des missions de suivi des coûts budgétaires, d'analyse du risque de crédit, de comptabilité des éléments de bilan ...

Les banques et établissements de crédits, les institutions financières proposent des stages en banque de détail (agences) et dans les sièges régionaux. Les missions sont des analyses de risques crédits des clients (particuliers, professionnels -artisans, commerçants ... - et entreprises.

Les missions peuvent être également des missions de contrôle de gestion financiers, de comptabilité (analyse et mise en place d'indicateurs de performance ... reporting).

Dans les entreprises, PME, PMI, groupes et grandes entreprises, les missions sont variées : mise en place d'outils financiers (indicateurs de risques, rentabilité), évaluation des performances opérationnelles, segmentation de la clientèle et performances ...

Les associations et collectivités locales peuvent également être un terrain très intéressant, avec des spécificités en matière de contrôle de gestion, comptabilité, fiscalité, analyse et gestion financière ...

La recherche doit être active dès la rentrée et suppose d'envoyer des demandes très précises dans des postes identifiés (ne pas chercher à faire de " l'analyse financière en banque " mais postuler à un poste de chargé de clientèle en banque est plus pertinent) ...

Pour les salariés, le stage peut être validé dans l'entreprise qui vous emploie. Toutefois, la fonction doit être dans le champ de la finance, comptabilité, management ... voire droit.

2. La validation du stage et le suivi de l'étudiant.

L'étudiant doit valider la mission par un enseignant responsable du suivi de stage (équipe pédagogique) et son tuteur en entreprise. Il s'agit de définir un problème financier, comptable ou de contrôle en entreprise (analyse de la rentabilité de certains clients, mise en place d'outils d'analyse de performance financière, contrôle des éléments d'actifs ...).

L'enseignant responsable doit être sollicité d'après son champ de compétences (finance ou contrôle de gestion, marketing bancaire ...).

Il validera le choix de la mission en entreprise et suivra l'avancement du travail notamment afin de préparer l'étudiant dans la rédaction du rapport de stage (choix du thème proposé par l'étudiant à valider par l'enseignant, choix du plan et des méthodes proposées ...).

3. Le rapport de stage.

Il n'est pas demandé de présenter un travail purement théorique sans lien avec celui réalisé au cours du stage. A l'inverse, une simple description de l'entreprise et du travail accompli quotidiennement serait insuffisante.

Il convient de faire une analyse de la mission, en prenant de la distance par rapport aux tâches demandées. Cette analyse permet la mise en relation des connaissances théoriques, les techniques acquises à l'Université et les solutions appliquées.

Par exemple, dans le cadre d'un travail d'analyste de crédit, l'étudiant sera en mesure de se poser la question de la pertinence des outils d'analyse financière retenus par la banque (intérêts et limites de la méthode appliquée ...). Il convient de faire preuve d'un sens critique de manière à mettre en évidence l'acquisition et la maîtrise de ses connaissances.

Le rapport doit mettre en valeur le travail effectué. Il faut s'assurer de bien expliquer au lecteur les démarches entreprises pour répondre à la mission, les choix méthodologiques et techniques utilisés, ainsi que les résultats. A chaque étape, il faut mentionner sa contribution réelle (le stagiaire a-t-il décidé, organisé, conseillé seul ou collégialement).

Le rapport n'est pas une succession de documents internes à l'entreprise. Il ne faut pas hésiter à mettre en perspective l'apport personnel, les outils et techniques développés, les résultats attendus et réels (s'ils sont mesurables dès la fin du stage). De nombreux exemples peuvent illustrer l'analyse (cas pratique). Si l'exemple financier ou comptable est trop long, il faut faire une synthèse dans le corps du texte et développer les éléments financiers, comptables ou fiscaux dans l'annexe du rapport.

Le plan :

Éviter de faire un plan trop général par exemple :

Partie 1 - Présentation de l'entreprise.

Partie 2 - Ma mission en entreprise.

Mais privilégier un plan fondé sur différentes approches fonctionnelles, ou les causes-conséquences, avec des titre-idées :

Partie 1 - Les motivations en termes juridico-financiers.

Partie 2 - Les incidences sociales.

Partie 3 - Le choix et l'arbitrage.

Le rapport de stage comprendrait une trentaine de pages (annexes non comprises) si vous le présentiez en choisissant times 10, simple interligne. La présentation est libre (les informations précédentes étant données comme référence). Sauf exception, **le rapport de stage devra être rendu en septembre.**

L'étudiant présentera son travail lors d'une soutenance qui pourra avoir lieu par visio-conférence (Skype notamment...).

Chaque stagiaire a l'obligation de contacter l'enseignant qui est chargé d'encadrer le travail au moins une fois durant le stage.

← Plan S4

Anglais professionnel

Année 2. 10^e semestre

Cours annualisé, d'octobre à mai

Responsable : Annabelle RACLOT

Description :

Cette UE facultative vous propose un contenu varié pour développer vos compétences **en anglais professionnel** : un parcours thématique interactif sur Moodle et un parcours individuel sur une plateforme d'apprentissage de l'anglais en ligne qui vous permettra de travailler, à la carte, les compétences que vous devez améliorer pour atteindre ou consolider le niveau intermédiaire avancé (B2) requis à l'université selon le CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues). Vous serez accompagnés par un enseignant tuteur qui animera le cours et vous conseillera dans votre cheminement qui débutera par un test de niveau sur la plateforme.

Ce cours se déroule sur l'année complète avec un contrôle continu de **7 évaluations** qui testeront les différentes compétences orales et écrites du niveau B2 du CECRL. La note finale sera basée sur la moyenne des **6 meilleures notes de l'année**. Une session 2 sera organisée **en ligne fin juin** pour cette UE.

← Plan S4